

Rapport Annuel 2021



amfi



la mutuelle



gpafi

Association des Mutuelles des Fonctionnaires
Internationaux des Nations Unies
et Agences Spécialisées, Genève



NATIONS UNIES
GENÈVE

TABLE DES MATIÈRES

- 4**__ **Organes de l'AMFI**
- 5**__ **Rapport du Conseil d'administration**
- 7**__ **Rapport du Comité des crédits**
- 8**__ **Rapport du Comité d'investissements**
- 9**__ **Principaux résultats de l'année 2021**
- 15**__ **Etats financiers**
- 16**__ **I - AMFI**
Etat combiné de la situation financière
au 31 décembre
- 17**__ **II - AMFI**
Etat combiné de la performance financière
au 31 décembre
- 18**__ **III - AMFI**
Tableau combiné des flux de trésorerie pour
l'exercice clos le 31 décembre
- 19**__ **IV - AMFI**
État combiné des variations de l'actif net
pour l'exercice clos le 31 décembre
- 20**__ **V - La Mutuelle**
Etat de la situation financière pour le fonds
en CHF au 31 décembre
- 21**__ **VI - La Mutuelle**
Etat de la performance financière pour
le fonds en CHF au 31 décembre
- 22**__ **VII - La Mutuelle**
Etat de la situation financière pour le fonds
en USD au 31 décembre
- 22**__ **VIII - La Mutuelle**
Etat de la performance financière pour
le fonds en USD au 31 décembre
- 23**__ **IX - GPAFI**
Etat de la situation financière
au 31 décembre
- 24**__ **X - GPAFI**
Etat de la performance financière
au 31 décembre
- 25**__ **Notes aux états financiers**
- 49**__ **Rapport de l'Organe de contrôle**
- 53**__ **Procès-verbal des Assemblées générales
ordinaires 2020 et 2021**
- 58**__ **Résultat des votations des Assemblées
générales ordinaires 2020 et 2021**

ORGANES DE L'AMFI

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président	M. Thomas Neufing *	Secrétaire	Mme Prisca Chaoui **
Vice-Président	M. Giovanni Pizzini *	Membres	Mme Myriam Foucher *** M. Hugues Noubissie ***
Trésorier	M. Adam Dobrogowski ****		
Trésorier-adjoint	M. Benjamin Hauser ***		

* Nommés par le Directeur Général de l'Office des Nations Unies à Genève, ** Nommés par le Conseil de Coordination de l'Office des Nations Unies à Genève, *** Elus par l'Assemblée générale ordinaire de l'AMFI, **** Représentant d'une organisation affilié

REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS AFFILIÉES

BIT	M. Pierre Moulet	HCR	M. Christophe Duverger
UNICEF	M. Adam Dobrogowski	OMC	Mme Hélène Reyboubet
OMI	Mme Ingrid Lopez-Cardona	OMM	Mme Brigitta Exterkate M. Willy Perignon jusqu'au 30 avril 2021
OMPI	Mme Janice Cook Robbins	OMS	M. Yoshiyuki Matsuo
PNUE	En attente désignation	UIP	Mme Andrée Lorber-Willis
UIT	Mme Subira Suedi	OIM	Mme Petra Van Boxel

MEMBRES DU COMITÉ D'INVESTISSEMENTS

M. Adam Dobrogowski	Mme Marie-Pierre Fleury
M. Benjamin Hauser	M. Patrick Humair
M. John Breckenridge	M. Benito Vazquez
M. Joerg Weber	

MEMBRES DU COMITÉ DES CRÉDITS

M. Thomas Neufing	Mme Prisca Chaoui
M. Giovanni Pizzini	Mme Myriam Foucher
M. Benjamin Hauser	M. Hugues Noubissie
M. Adam Dobrogowski	

SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE LA MUTUELLE ET RESPONSABLE DU GPAFI

Mme Marie-Pierre Fleury

ORGANE DE CONTRÔLE

PricewaterhouseCoopers SA	Représenté par	M. Marc Secretan M. Tarik Bouchama
---------------------------	-----------------------	---------------------------------------

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cher(e) Membre,

C'est avec optimisme que nous avons commencé l'écriture de ce rapport et la 3ème année de pandémie de Coronavirus. En effet, même si la situation sanitaire reste critique, l'espoir de reprendre un brin de vie normal est grand. Celui de pouvoir nous retrouver aussi. Quand bien même cette crise aura mis en évidence la possibilité de travailler autrement, rien ne remplace le contact humain. Le retour en présentiel sur le lieu de travail sera joyeux pour certains et peu enthousiaste pour d'autres, mais ce qui fait notre force et nous construit est obtenu grâce à autrui. Et ce, qui plus est, dans un environnement aussi exceptionnel qu'est celui des Nations Unies. Trouver le bon équilibre qui soit satisfaisant pour tous sera primordial.

Durant l'année 2021, le GPAFI et La Mutuelle ont poursuivi leur rapprochement puisque l'équipe du GPAFI a déménagé dans les bureaux de La Mutuelle. Il faut ajouter que de plus en plus d'employés travaillent désormais pour les deux entités, et un nouveau collaborateur a été recruté pour renforcer les deux équipes. Ce regroupement permet, notamment, de diversifier les compétences des employés ainsi que leur travail, et de réduire certains coûts. Subsiste encore la réunification des systèmes d'information, actuellement séparés, sur lesquels l'AMFI travaille. Ce changement prend plus de temps que prévu, notamment en raison de la différence des deux infrastructures actuelles, la cible envisagée, la quantité de données qui doit être migrée. Il est donc, en effet, fondamental de ne pas faire d'erreur quant à la direction à prendre pour de ne pas impacter tous les utilisateurs. Les équipes informatiques d'ICTS et d'ICC collaborent avec l'AMFI pour déterminer la méthode à suivre, et nous espérons vous donner de plus amples informations durant la deuxième partie de l'année. Rappelons que le changement de système informatique permettra de répondre à toutes les recommandations faites par les auditeurs externes, PricewaterhouseCoopers SA.

Concernant La Mutuelle, l'installation d'une mise à jour du système d'exploitation a révélé un manque d'espace empêchant les serveurs de fonctionner correctement. Sachant que ces derniers sont anciens et qu'il n'est plus possible de trouver de nouveaux disques pour augmenter leur mémoire, seul leur remplacement intégral permettrait de résoudre le

problème, même si le coût de l'opération avoisine CHF 150'000. La question s'est donc posée de savoir si La Mutuelle pouvait accepter de prendre le risque, même faible, de ne pas faire de mise à jour et de subir un possible blocage temporaire des services, alors que le système informatique doit être changé à court ou moyen terme. Le Conseil d'administration, optant pour la prudence, et la minimisation du risque, a donné son accord pour l'achat de nouveaux serveurs, impliquant une augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les taux d'intérêt négatifs en CHF impactent significativement les opérations puisqu'un montant de CHF 743'000 a été constaté dans les charges et est payé par tous les déposants en CHF. Il est à noter que lors de l'établissement du budget 2022 cette charge a été estimée à CHF 1 million. Si l'on se base sur la répartition actuelle des avoirs, La Mutuelle compte :

- a) 182 membres ayant des avoirs supérieurs ou égaux à CHF 400'000, représentant un total de CHF 99 millions, soit un dépôt moyen de CHF 544'000,
- b) 4'527 membres ayant des avoirs inférieurs à CHF 400'000, représentant un total de CHF 289 millions, soit un dépôt moyen de CHF 64'000.

Force est de constater que 96% des déposants subventionne les 4% restants. Dans quelle mesure cette subvention, qui impacte négativement la rémunération de la majorité des déposants, répond au principe de solidarité tel que voulu par La Mutuelle ? C'est la question que se pose le Conseil d'administration, et la répercussion des intérêts négatifs prélevés par les banques sur une partie des avoirs des 182 déposants permettrait un rééquilibre et le maintien de l'attractivité du compte de dépôts en CHF. La décision sera prise dans le courant de l'année.

Les revenus du Fonds en CHF sont en baisse de 9% par rapport à 2020, et grâce à une gestion serrée des charges celles-ci ont diminué de 3%. Le Conseil d'administration souhaite ainsi proposer la même rémunération qu'en 2020, soit un taux d'intérêt de 0.10% plus un bonus de 1.25% en prélevant le déficit engendré du Fonds de réserve extraordinaire.

Les revenus et les charges du Fonds en USD sont en baisse, respectivement de 21% et 25% par rapport à 2020. Le résultat de l'exercice est en baisse de 6% par rapport à 2020.

Le Conseil d'administration souhaite remercier tous les membres qui ont répondu à la demande faite par les auditeurs externes PricewaterhouseCoopers SA de vérifier le solde de leur(s) compte(s) au 31 décembre 2021, le taux de réponse s'élevant à 84%. Il rappelle l'importance de consulter ses comptes au minimum une fois par année pour s'assurer de leur concordance puisque cela permet de tester l'absence de fraude au sein de La Mutuelle.

En ce qui concerne le GPAFI, les revenus sont en baisse de 9% par rapport à 2020, année qui, rappelons-le, avait vu l'enregistrement d'une participation aux excédents. Les charges sont inférieures de 2% par rapport à 2020. L'excellente nouvelle, enregistrée durant l'année 2021, concerne le prolongement du contrat pour l'assurance complémentaire des soins de santé, proposée par notre partenaire UNIQA, pour une durée supplémentaire de 3 ans et ce sans augmentation de primes et avec une option pour un prolongement de deux années de plus aux mêmes conditions si la sinistralité n'évolue pas défavorablement. Sachant que les primes n'ont pas bougé depuis plusieurs années, ce renouvellement peut être qualifié d'exceptionnel.

Les Fonds de réserves ordinaires des deux entités étant supérieurs à 12% du total du bilan moins les réserves, le Conseil d'administration a estimé qu'une partie des Fonds de réserve extraordinaire pourrait être redistribuée aux membres. Le changement du système informatique nécessitera, cependant, un prélèvement important des réserves compte tenu de l'importance de l'investissement qui, soulignons-le, améliorera aussi le service aux membres. De plus, dans un environnement de faible rémunération des investissements et de

baisse des revenus il est primordial de rester prudent, mais le Conseil d'administration est favorable à une redistribution progressive et abordera cette thématique, très complexe, lors d'une prochaine retraite.

Pour la première fois, en raison de la pandémie, l'Assemblée générale a dû être organisée en visioconférence et non en présentiel, ce que regrette le Conseil d'administration puisqu'une bonne partie des participants habituels n'a pas accès à des outils informatiques et n'a pas pu se connecter. Cependant, cela nous a donné l'occasion de pouvoir échanger avec des membres qui habituellement ne pouvaient pas se déplacer. Le Conseil d'administration a malheureusement constaté, avec regret, le peu d'intérêt suscité par cet événement puisque la fréquentation était plus faible qu'habituellement, laquelle est déjà modeste. L'échange est important puisqu'il permet de prendre note, notamment, de doléances, suggestions et contentement, de savoir si la direction suivie est la bonne, et le Conseil compte sur ces contributions et retours pour vous satisfaire. L'absence de fréquentation peut être aussi le signe que les membres considèrent que tout va bien et qu'il n'est pas nécessaire de participer, ce qui est aussi un gage de confiance sur lequel il ne faut cependant pas se reposer.

C'est avec une profonde inquiétude et la boule au ventre que nous terminons notre revue de l'année 2021. Le conflit qui a lieu à nos portes, en Ukraine, nous concerne tous. Mais l'histoire a montré que les guerres ne résolvent pas les problèmes, contrairement au dialogue et à la diplomatie. Combien de morts faudra-t-il compter avant de prendre conscience que la violence n'aura rien résolu ? Dans ces instants terribles nous pensons à ceux qui se battent pour défendre leur pays, à ceux qui n'ont pas envie d'être mêlé directement ou indirectement à ce conflit, à ceux qui se battent pour la démocratie et la paix, à ceux qui perdent leur vie. Espérons que la raison reprendra le dessus et que nous pourrons enfin souffler.

RAPPORT DU COMITÉ DES CRÉDITS

L'année 2021 a enregistré une hausse de 14.48% des prêts au logement accordés pour atteindre un montant de CHF 29'120'413. Cette augmentation montre l'intérêt des membres pour les investissements immobiliers dont les prix sont néanmoins très élevés en ce qui concerne la Suisse, particulièrement la région valdo-genevoise, et la France voisine. L'augmentation de l'inflation impacte aussi les taux d'intérêt hypothécaires puisque ceux-ci sont à la hausse depuis plusieurs mois. Cette situation permet aux banques de retrouver des marges plus élevées sur les nouvelles hypothèques, point important sachant que 60% des crédits hypothécaires suisses vont être renégociés durant les 5 prochaines années. Comme une bonne partie de ces hypothèques a actuellement un taux d'intérêt plus élevé que celui du marché, les banques ont tout intérêt à profiter du mouvement inflationniste pour augmenter les taux, même si la Banque Nationale Suisse maintient sa politique actuelle, afin de minimiser l'impact que vont provoquer les renégociations d'hypothèques sur leurs revenus. La question se pose de savoir dans quelle mesure cette augmentation des taux d'intérêt impactera le prix des biens immobiliers et le budget des emprunteurs. L'année 2022 nous donnera certainement un aperçu de ce qui nous attend ces prochaines années, mais cette hausse ne devrait pas avoir un impact trop significatif sur nos membres en raison de la marge qui est prise par La Mutuelle pour le calcul de la charge total de l'investissement. Néanmoins, chacun doit rester vigilant car une situation financière peut vite se péjorer.

En ce qui concerne les prêts ordinaires, la demande est restée stable en 2021 mais les prêts en cours en fin d'exercice ont baissé de 7%. Les remboursements anticipés ont augmenté de 137% (CHF 1'316'000 en 2021 contre CHF 555'000 en 2020) et sont certainement liés à l'explosion de l'épargne durant la pandémie. Les Membres du Comité s'attendent à

une reprise de la demande dans le courant de l'année 2022 si la situation sanitaire et la guerre qui sévit permettent de reprendre une vie à peu près similaire à celle d'avant la pandémie.

Durant l'année 2021, les Membres du Comité des crédits ont malheureusement dû exclure un membre de La Mutuelle qui n'avait que partiellement déclaré ses dettes extérieures lors de la soumission d'une demande de prêt. De plus, un autre membre, qui a été mis en invalidité durant l'année, a vu le solde de son prêt ne pas être couvert par l'assurance décès/invalidité à la suite d'une fausse déclaration, relative aux jours de congé maladie pris, lors de la soumission d'une demande de prêt. Les Membres du Comité ne peuvent que déplorer ces fausses déclarations et l'absence de transparence qui impactent des situations parfois déjà extrêmement difficiles. Il rappelle, une fois de plus, que La Mutuelle est là pour aider et non pour juger, mais que pour aider il est indispensable de pouvoir compter sur la collaboration totale des membres. Ce n'est pas parce qu'une personne a des dettes, payées ou impayées, ni un nombre important de jours de congé maladie pris qu'un prêt ne sera, par principe, pas accordé. Mais il est évident que La Mutuelle n'aidera aucunement un membre qui fait preuve d'opacité, rompant ainsi le contrat de confiance, comme le témoigne les différentes exclusions prononcées depuis 2020.

RAPPORT DU COMITÉ D'INVESTISSEMENTS

D'un point de vue valorisation des investissements, l'année 2021 aura été stable par rapport à 2020. Mais cette constatation rapide cache la difficulté d'investir les avoirs des membres. Rappelons, tout d'abord, que l'objectif principal de La Mutuelle est la préservation du capital et la minimisation du risque. C'est pour cette raison qu'elle n'investit pas dans des actions. Sachant que, théoriquement, les investissements les moins risqués sont les dépôts auprès des banques, force est de constater que la performance de ces derniers durant l'année 2021 se monte à -0.75%, et celle des actions suisses à 20% (indice SMI). Le problème des actions est lié à leur volatilité qui peut affecter significativement les résultats de l'année en cas de chute boursière, et engendrer un exercice déficitaire si des pertes devaient être enregistrées. C'est pour cette raison que La Mutuelle évite ce véhicule de placement, mais les faibles opportunités d'investissement et des taux de rendement actuels complexifient la tâche.

La pandémie de Covid et l'arrêt de l'activité, que nous avons enregistrée le 1er semestre 2020, ont créé des goulets d'étranglement dans certaines chaînes d'approvisionnement dont une des conséquences est une décorrélation significative entre l'offre et la demande. Cela touche, notamment, les secteurs du bois, de l'électronique, de l'automobile et les matières premières et génère des pressions inflationnistes dont les effets se font ressentir directement sur le budget des ménages. Cette hausse des prix impacte aussi les taux d'intérêt, dont une des composantes est l'inflation, et c'est pour cette raison que certains pays, dont les Etats-Unis, annoncent vouloir augmenter leur taux d'intérêt. Cette situation a un effet positif puisqu'il sera possible d'investir les avoirs à des conditions plus avantageuses, mais également négatif car la valorisation des obligations baisse en cas de hausse des taux. Néanmoins, pour ce qui est des portefeuilles obligataires gérés par La Mutuelle, sachant que les obligations sont conservées jusqu'à leur échéance, l'impact se fera sentir sur la valorisation annuelle, avec l'enregistrement d'un gain ou d'une perte latente. C'est ce que nous avons pu constater en 2021 lors de la valorisation des mandats de gestion puisque le gain latent enregistré en 2020 s'est réduit de CHF 1'578'000 à CHF 956'000. Les Membres du Comité d'investissement s'attendent donc à ce que la valorisation des investissements à la fin de l'année 2022 génère des

dotations aux provisions, augmentant ainsi les charges et impactant négativement le résultat.

Les intérêts négatifs affectent considérablement le résultat de l'exercice 2021 pour La Mutuelle puisqu'ils sont en hausse de 26% par rapport à 2020 (CHF 743'000 contre CHF 591'000 en 2020). Les prévisions budgétaires pour l'année 2022 font état d'une charge estimée à CHF 950'000, soit une augmentation de 28% par rapport à 2021. La discussion relative à la répercussion des intérêts négatifs sur les comptes des membres qui présentent des avoirs nets significatifs est donc importante et prend tout son sens à la lecture de ces estimations.

La hausse des taux d'intérêt a permis, à la fin de l'année 2021, d'investir une partie de la trésorerie en CHF de La Mutuelle et du GPAFI dans des obligations et titres permettant l'obtention d'un rendement net proche de 0% et supérieur aux intérêts négatifs (-0.75%). Mais il est important de réaliser que, pour les avoirs de La Mutuelle, le réinvestissement des obligations venues à échéance va impacter les revenus. A titre d'exemple l'obligation 3% SGS 2022 a été remplacée par l'obligation 0.55% Nestlé 2032, générant un différentiel de revenus annuels de 2.45%, ce qui, pour un investissement de CHF 2'000'000, correspond à une baisse de revenus de CHF 49'000. En tenant compte des prochains remboursements obligatoires, dont CHF 14 millions en 2022, il est indéniable que les revenus vont continuer à baisser durant ces prochaines années alors que les charges devraient augmenter (changement informatique, intérêts négatifs), d'où l'importance de la présence des réserves qui servent de coussin de sécurité. De plus, il faut garder à l'esprit que, depuis plusieurs années, les marchés financiers affichent des performances exceptionnelles, et qu'une correction devrait se produire dans un avenir plus ou moins proche et impacterait La Mutuelle comme cela a été le cas lors de la crise des subprimes (2007 - 2008).

Durant l'année 2021 les Membres du Comité d'investissement ont également commencé à revoir la politique d'investissement afin de réviser et modifier, si besoin, la stratégie adoptée jusqu'alors, l'objectif restant la minimisation du risque. Cette révision se poursuivra en 2022.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2021



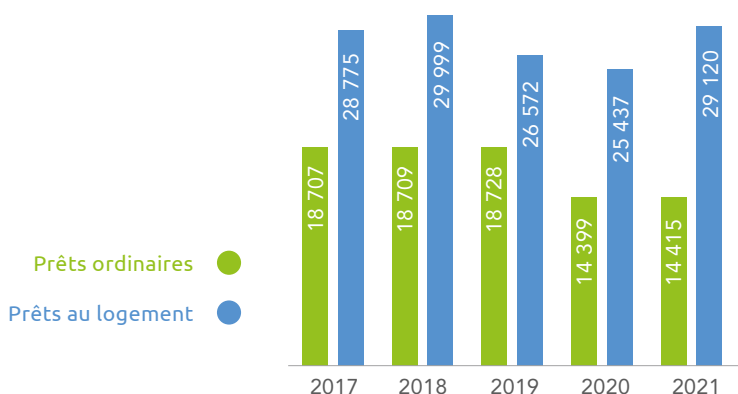
Prêts aux membres

Les prêts au logement octroyés aux membres durant l'année 2021 sont en hausse de 14.48% (-4.27% en 2020). Les prêts ordinaires octroyés durant l'année sont en hausse de 0.11% (-23.12% en 2020).

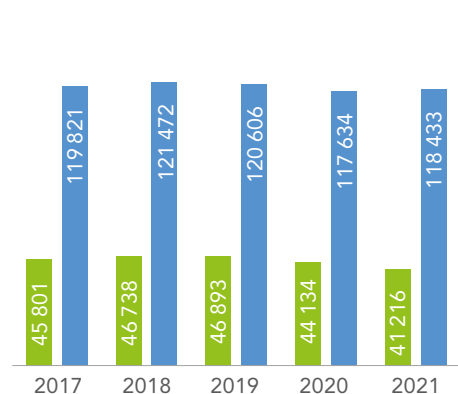
Pour ce qui est des prêts en cours en fin d'exercice, les prêts ordinaires sont en baisse de -6.61% (-5.88% en 2020), et les prêts au logement sont en hausse de 0.68% (-2.46% en 2020).

La pandémie continue d'impacter les prêts, principalement ordinaires liés à des dépenses de consommation. En revanche, la demande de prêt au logement reste solide. Il faut aussi noter que les remboursements anticipés de prêts ont été plus nombreux cette année ce qui explique aussi la baisse des prêts en cours en fin d'exercice.

Prêts octroyés durant l'année
(en CHF 1 000)



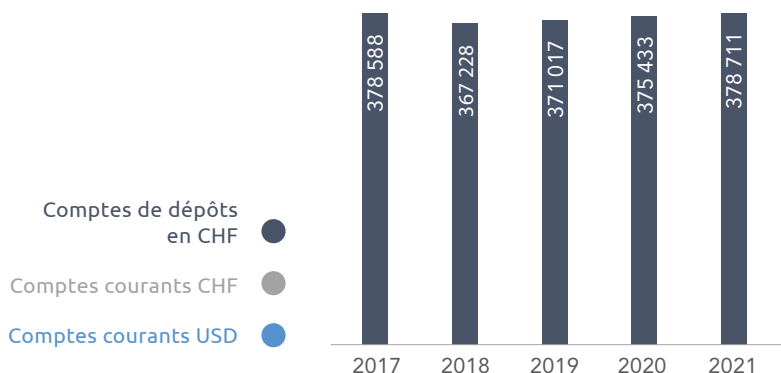
Prêts en cours en fin d'exercice
(en CHF 1 000)



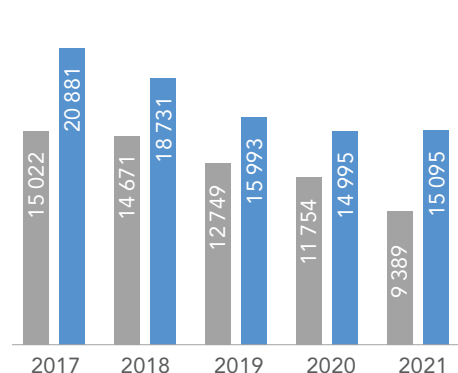
Dépôts des membres

Les comptes de dépôts en CHF et les comptes en USD des membres ont augmenté respectivement de 0.87% (+1% en 2020) et 0.67% (-6.24% en 2020). En revanche, les comptes courants en CHF ont baissé de -20.12% (-7.80% en 2020).

Comptes de dépôts en CHF
en fin d'exercice (en 1 000)



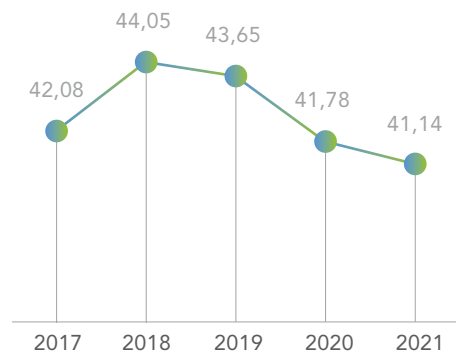
Comptes courants CHF et USD
en fin d'exercice (en 1 000)



Ratio des prêts sur les dépôts des membres en CHF (en%)

L'augmentation des dépôts des membres combinée à la baisse des prêts en cours a favorisé la baisse légère du ratio des prêts sur les dépôts. Au 31 décembre 2021, les avoirs que les membres ont déposés auprès de La Mutuelle sont prêtés à hauteur de 41.14%.

Ratio des prêts sur dépôts des membres (%)



Revenus

Les revenus de l'année 2021 ont été générés principalement par les prêts octroyés aux membres et les mandats de gestion.

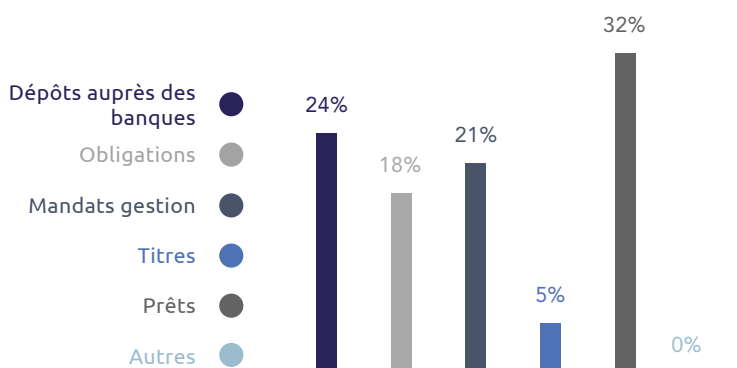
Les prêts aux membres représentent 32% de la totalité des avoirs et génèrent 82% des revenus.

Les obligations en portefeuille représentent 18% de la totalité des avoirs et génèrent 14% des revenus.

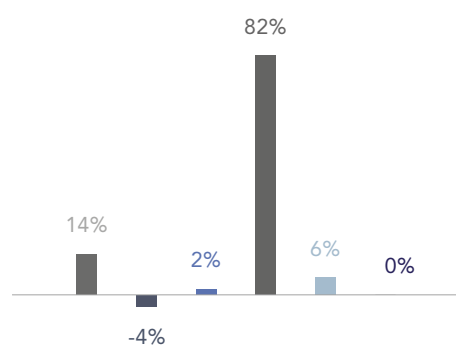
Les mandats de gestion représentent 21% de la totalité des avoirs et génèrent -4% des revenus en raison de la baisse du gain latent.

Les dépôts effectués auprès des banques représentent 24% de la totalité des avoirs mais ne génèrent aucun revenu.

Répartition des avoirs



Répartition des revenus



Taux d'intérêt

Taux d'intérêt appliqués durant l'année 2021



Prêt au logement
3.5%



Prêt ordinaire
5.9%



Compte courant
en CHF **0%**



Compte courant en USD
0.4%

Evolution des membres

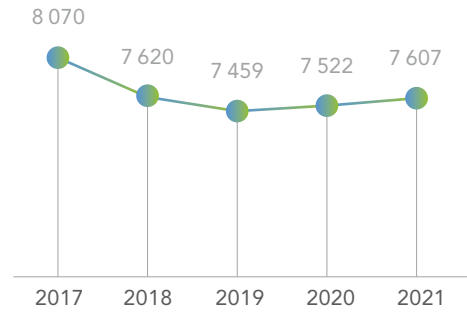
Le nombre de membres a légèrement augmenté en 2021.

Les démissions des membres ont été faites de la façon suivante :

1. Démission volontaire de membres : 41%
2. Démission de membres dormants : 6%
3. Fin de contrat : 33%
4. Décès : 20%

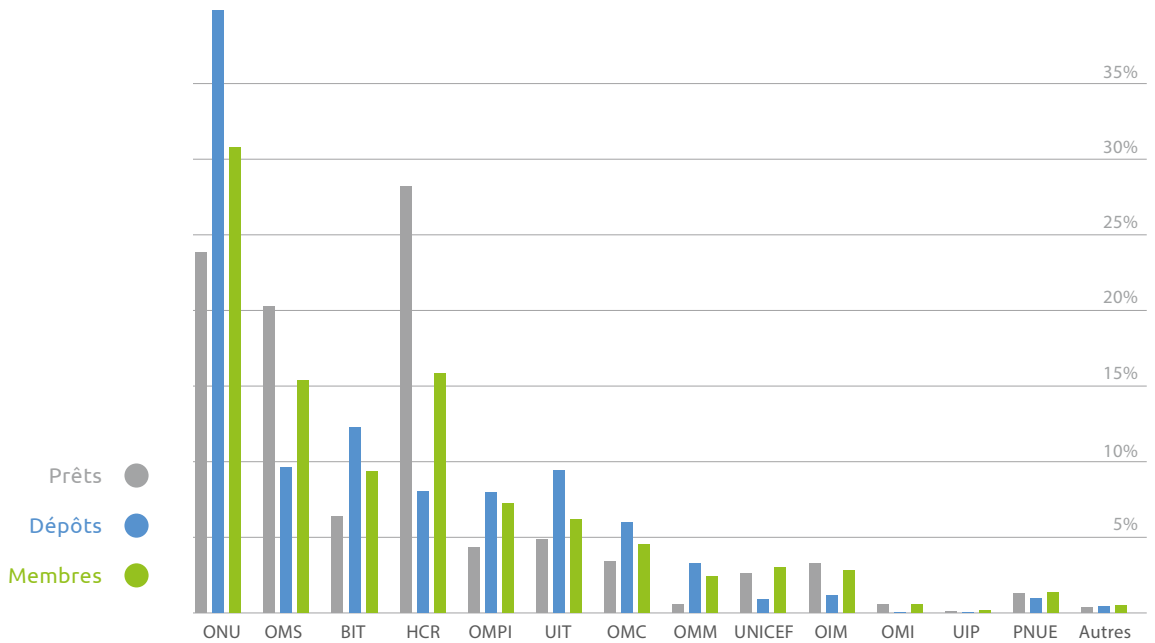
La Mutuelle a accueilli 238 nouveaux membres (228 en 2020).

Evolution des membres



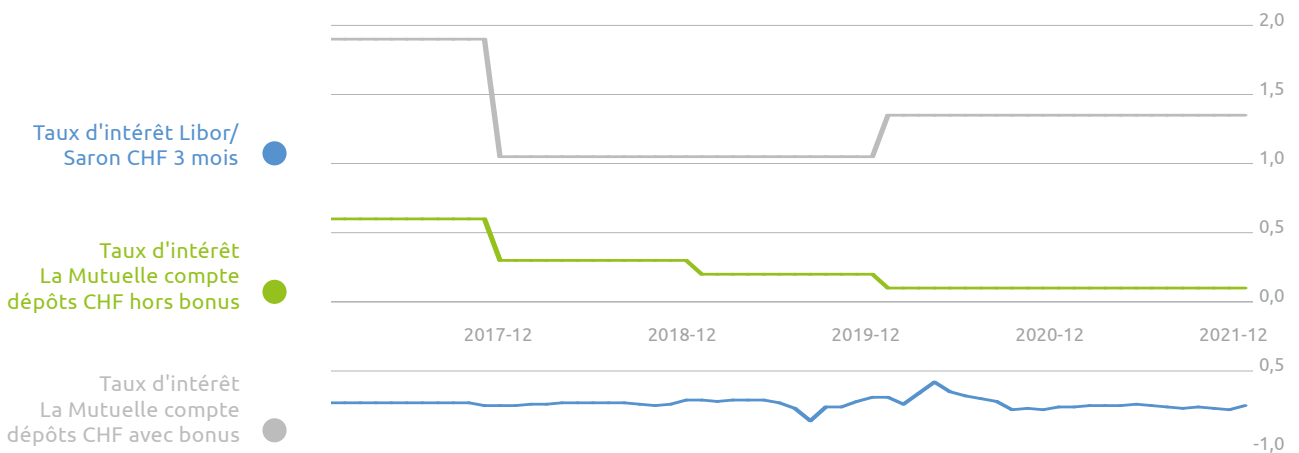
Statistiques

Répartition des prêts, dépôts et membres par organisation (%)



Comparaison

Comparaison taux d'intérêt Libor/Saron CHF 3 mois - Taux d'intérêt La Mutuelle compte dépôts CHF

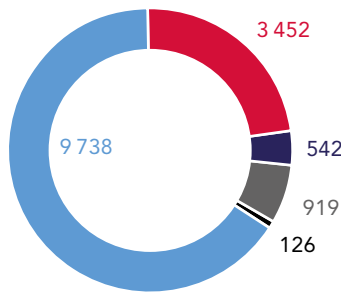




Répartition des contrats d'assurance

- Complémentaire santé
- Assistance
- Perte de gains
- Accident
- Assurance vie

Répartition des contrats d'assurance



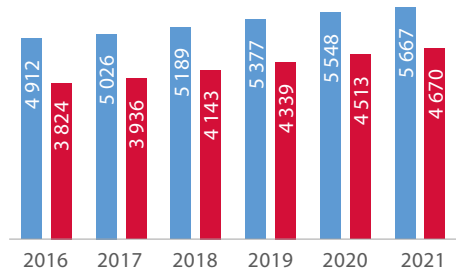
Les affiliations aux assurances ont évolué de la façon suivante par rapport à 2020 :

- a. Complémentaire santé : +3%
- b. Assistance : + 5%
- c. Perte de gain : -4%
- d. Accident : -3%.
- e. Assurance vie : +31%

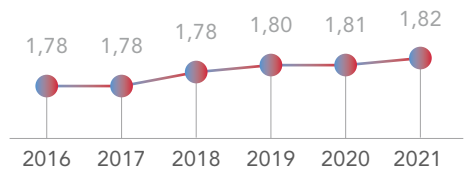
Evolution des membres (débiteurs) et des autres membres de la famille

- Membres (débiteurs)
- Autres membres de la famille assurés

Membres (débiteurs) et autres membres de la famille assurés



Assurés par famille

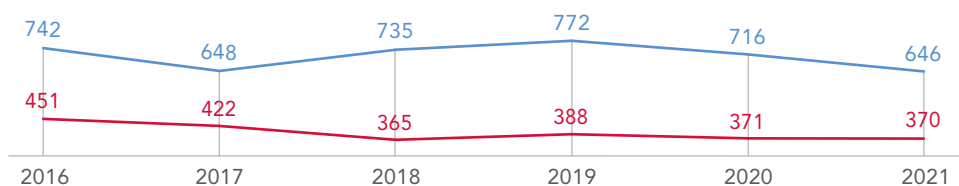


Le nombre de membres du GPAFI (débiteurs) a augmenté de 2.74% en 2021 (+2.94% en 2020), générant une augmentation des membres de leur famille de 3.48% (+3.87% en 2020).

Admissions – Démissions / Résiliations

- Admissions
- Démissions / Résiliations

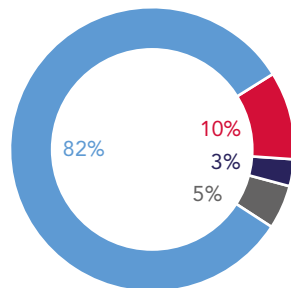
Admissions – Démissions / Résiliations



Revenus

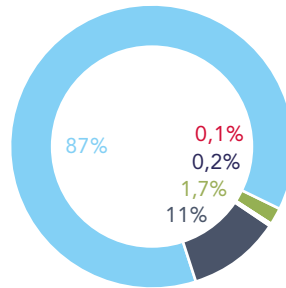
- Dépôts auprès des banques
- Obligations
- Titres
- Autres actifs courants
- Commissions gestion assureurs
- Cotisations
- Autres revenus

Répartition des avoirs



Les revenus de l'année 2021 ont été générés principalement par les commissions de gestion versées par les assureurs. Les commissions de gestion versées par les

Répartition des revenus



assureurs représentent 87% des revenus. Les cotisations des membres représentent 11% des revenus. Les dépôts auprès des banques représentent

82% de la totalité des avoirs mais ne génèrent aucun revenu.

Les obligations représentent 10% de la totalité des avoirs et génèrent 0.12% des revenus.

Les titres représentent 3% de la totalité des avoirs et génèrent 0.18% des revenus.

Les autres revenus représentent 5% de la totalité des avoirs et ne génèrent pas de revenus.

PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVE AUX RÉSULTATS DES FONDS EN CHF ET USD DE LA MUTUELLE

Fonds en CHF

En fonction des résultats de l'année 2021, le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale les allocations suivantes :

a) Proposition du taux d'intérêt du compte de dépôts en CHF pour l'exercice 2021

0.10% net.

b) Distribution d'un bonus sur le compte de dépôts en CHF pour l'exercice 2021

1.25% net.

c) Prélèvement du déficit de la réserve extraordinaire

Le Conseil d'administration souhaite proposer aux membres la même rémunération que l'année dernière, ce qui générerait un déficit de CHF 788'993.31 qui serait comblé par un prélèvement de la réserve extraordinaire en CHF.

La répartition de la rémunération serait la suivante :

Intérêts versés sur les comptes de dépôts en CHF (0.10%)	352 316.00	CHF
Intérêts versés sur les comptes de dépôts clos en 2021	-31 406.49	CHF
Bonus (1.25%)	4 403 946.00	CHF
Total	4 724 855.61	CHF

La perte de l'exercice sera comblée de la façon suivante :

Résultat Fonds CHF	-788 993.31	CHF
Transfert à la réserve ordinaire en CHF (0% en 2021)	-	CHF
Prélèvement de la réserve extraordinaire en CHF	788 993.31	CHF

Fonds en USD

Le Conseil d'administration a décidé de répartir l'excédent de produits du Fonds en USD de la façon suivante

Résultat Fonds USD	147 913.31	USD
Transfert à la réserve ordinaire USD (12.50% des intérêts)	18 489.16	USD
Equivalent en CHF	16 917.58	CHF
Transfert à la réserve extraordinaire en USD	129 424.15	USD
Equivalent en CHF	118 423.10	CHF
Total Fonds USD	147 913.31	USD
Equivalent en CHF	135 340.68	CHF

Fiscalité

Bien que La Mutuelle ne prélève pas d'impôt sur les intérêts, les membres sont individuellement responsables du respect des lois fiscales qui leur sont applicables, et doivent déclarer les avoirs qu'ils ont

et intérêts qu'ils perçoivent si ces lois le requièrent. La Mutuelle effectue des contrôles du respect de cette disposition pour tous les membres déposants.

ETATS FINANCIERS 2021



ETAT COMBINE DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE

	Notes	31.12.2021 en CHF 1 000	31.12.2020 en CHF 1 000
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	121 139	118 077
Dépôts à terme	7	1 830	1 766
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	15 317	19 758
Titres désignés à la juste valeur	10	10 000	2 500
Prêts aux membres	12	36 536	36 709
Stock abonnements mobilité		6	4
Autres actifs courants	13	1 592	1 787
Total des actifs courants		186 420	180 601
Actifs non courants			
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	72 333	62 770
Mandats de gestion désignés à la juste valeur	9	100 956	101 578
Titres désignés à la juste valeur	10	15 467	26 279
Instruments financiers dérivés	11	12	-8
Prêts aux membres	12	122 162	123 955
Immobilisations corporelles et incorporelles	14	122	29
Total des actifs non courants		311 052	314 603
TOTAL DE L'ACTIF		497 472	495 204
PASSIFS			
Passifs courants			
Primes payées d'avance par les membres		787	705
Fournisseurs et charges à payer		544	633
Avantages du personnel	18	265	228
Provision pour intérêts comptes de dépôts CHF	16	4 756	4 704
Dépôts à vue des membres	15	401 912	400 428
Total des passifs courants		408 264	406 698
Passifs non courants			
Avantages du personnel	18	5 105	4 757
Total des passifs non courants		5 105	4 757
TOTAL DU PASSIF		413 369	411 455
ACTIF NET		84 103	83 749
Représenté par			
Résultat de l'exercice	19	323	1 092
Différence de change liée à la consolidation		-120	-228
Réserve ordinaire	17	60 605	60 443
Réserve extraordinaire	17	23 668	22 737
Reserve IPSAS 25	3	-373	-295
TOTAL DE L'ACTIF NET		84 103	83 749

II - AMFI

ETAT COMBINE DE LA PERFORMANCE FINANCIERE AU 31 DECEMBRE

	Notes	31.12.2021 en CHF 1 000	31.12.2020 en CHF 1 000
REVENUS	19		
Intérêts bancaires		10	97
Intérêts sur les prêts aux membres		7 222	6 943
Gains et pertes nettes des obligations détenues jusqu'à l'échéance		1 217	1 587
Gains et pertes nettes des mandats de gestion évalués à la juste valeur		-336	319
Gains et pertes nettes des titres évalués à la juste valeur		167	111
Gains et pertes nettes des instruments financiers évalués à la juste valeur		20	-8
Dissolution de la provision pour dépréciation des titres		82	-
Dissolution de la provision pour dépréciation des prêts		-	182
Commissions de gestion des assureurs		1 437	1 403
Autres revenus		583	800
TOTAL DES REVENUS		10 402	11 434
CHARGES	20		
Charges de fonctionnement		5 212	5 171
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles		30	29
Intérêts sur les comptes de dépôts en CHF		4 724	4 702
Intérêts sur les comptes en USD		57	102
Pertes sur prêts		-	178
Dotations à la provision pour dépréciation des titres		-	104
Dotations à la provision pour dépréciation des prêts		18	-
Dotations à la provision pour avantages du personnel à court terme		38	56
TOTAL DES CHARGES		10 079	10 342
REVENU NET		323	1 092

TABLEAU COMBINE DES FLUX DE TRESORERIE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE

	2021 en CHF 1 000	2020 en CHF 1 000
Excédent / (Déficit) de l'exercice	323	1 092
Différence de change liée à la consolidation	108	-308
Ajustement de la provision IPSAS 25	97	69
Effet de change sur engagements assurance maladie après la cessation de service	171	-467
Amortissements et pertes de valeur	30	-156
Provision pour les avantages du personnel (passif courant)	37	56
Mouvements non monétaires	766	286
Augmentation/(Diminution) provision intérêts comptes dépôts en CHF	52	1 079
Augmentation/(Diminution) fournisseurs et charges à payer	-90	-605
Augmentation/(Diminution) des primes payées d'avance par les membres	82	94
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	44	568
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		
(Augmentation)/Diminution des investissements à court terme	-4 271	-10 622
(Augmentation)/Diminution des investissements à long terme	2 999	6 066
(Augmentation)/Diminution des prêts courants	172	676
(Augmentation)/Diminution des prêts non courants	1 793	5 229
(Augmentation)/Diminution autres actifs courants	199	942
(Augmentation)/Diminution des immobilisations corporelles et incorporelles	-124	-
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	768	2 291
Flux de trésorerie nets résultant des activités de financement		
Augmentation/(Diminution) des comptes des membres	1 484	1 069
Flux de trésorerie nets résultant des activités de financement	1 484	1 069
Augmentation/(Diminution) nette de trésorerie et équivalents trésorerie	3 062	4 214
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	118 077	113 863
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	121 139	118 077

IV - AMFI

ÉTAT COMBINÉ DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE

En CHF 1 000	Notes	Réserve ordinaire	Réserve extra- ordinaire	Réserve IPSAS 25	Ecart de conversion	Résultat de l'exercice	Total de l'actif net
Actif net au 31 décembre 2019		60 332	17 141	-128	80	5 706	83 131
Attribution à la réserve ordinaire	17	111	-	-	-	-111	-
Attribution à la réserve extraordinaire	17	-	5 595	-	-	-5 595	-
Attribution à la réserve IPSAS 25		-	-	-167	-	-	-167
Différence de change liée à la consolidation		-	-	-	-308	-	-308
Excédent (déficit) de l'exercice		-	-	-	-	1 092	1 092
Total des variations de l'exercice		111	5 595	-167	-308	-4 614	617
Actif net au 31 décembre 2020		60 443	22 737	-295	-228	1 092	83 749
Actif net au 31 décembre 2020		60 443	22 737	-295	-228	1 092	83 749
Attribution à la réserve ordinaire	17	162	-	-	-	-162	-
Attribution à la réserve extraordinaire	17	-	931	-	-	-931	-
Attribution à la réserve IPSAS 25		-	-	-78	-	-	-78
Différence de change liée à la consolidation		-	-	-	108	-	108
Excédent (déficit) de l'exercice		-	-	-	-	323	323
Total des variations de l'exercice		162	931	-78	108	-770	353
Actif net au 31 décembre 2021		60 605	23 668	-373	-120	323	84 103

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE POUR LE FONDS EN CHF AU 31 DECEMBRE

	Notes	31.12.2021 en CHF 1 000	31.12.2020 en CHF 1 000
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	109 723	106 994
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	13 488	17 996
Titres désignés à la juste valeur	10	10 000	2 500
Prêts aux membres	12	36 536	36 709
Stock abonnements mobilité		6	4
Autres actifs courants	13	1 057	1 197
Total des actifs courants		170 810	165 400
Actifs non courants			
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	63 302	54 604
Titres désignés à la juste valeur	10	13 865	25 396
Mandats de gestion désignés à la juste valeur	9	100 956	101 578
Instruments financiers dérivés	11	12	-8
Prêts aux membres	12	122 162	123 955
Immobilisations corporelles et incorporelles	14	120	23
Total des actifs non courants		300 417	305 548
TOTAL DE L'ACTIF		471 227	470 948
PASSIFS			
Passifs courants			
Fournisseurs et charges à payer		276	443
Avantages du personnel	18	212	175
Provision pour intérêts comptes de dépôts CHF	16	4 756	4 704
Dépôts à vue des membres	15	388 100	387 187
Total des passifs courants		393 344	392 509
Passifs non courants			
Avantages du personnel	18	4 000	3 758
Total des passifs non courants		4 000	3 758
TOTAL DU PASSIF		397 344	396 267
ACTIF NET		73 883	74 681
Représenté par			
Résultat de l'exercice		-789	-198
Réserve ordinaire	17	55 428	55 428
Réserve extraordinaire	17	19 737	19 935
Réserve IPSAS 25	3	-493	-484
TOTAL DE L'ACTIF NET		73 883	74 681

VI - La Mutuelle

ETAT DE LA PERFORMANCE FINANCIERE POUR LE FONDS EN CHF AU 31 DECEMBRE

	Notes	31.12.2021 en CHF 1 000	31.12.2020 en CHF 1 000
REVENUS	19		
Intérêts sur les prêts aux membres		7 222	6 943
Gains et pertes nettes des obligations détenues jusqu'à l'échéance		939	1 303
Gains et pertes nettes des mandats de gestion évalués à la juste valeur		-336	319
Gains et pertes nettes des titres évalués à la juste valeur		134	99
Gains et pertes nettes des instruments financiers dérivés		20	-8
Dissolution de la provision pour dépréciation des titres		82	-
Dissolution de la provision pour dépréciation des prêts		-	182
Autres revenus		379	401
TOTAL DES REVENUS		8 440	9 239
CHARGES			
Charges de fonctionnement	20	4 422	4 380
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	14	26	25
Intérêts sur les comptes de dépôts en CHF	16	4 725	4 702
Pertes sur prêts	12		178
Dotations à la provision pour dépréciation des titres		-	105
Dotations à la provision pour dépréciation des prêts		18	-
Dotations à la provision pour avantages du personnel à court terme		38	47
TOTAL DES CHARGES		9 229	9 437
REVENU NET		-789	-198

VII - La Mutuelle

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE POUR LE FONDS EN USD AU 31 DECEMBRE

	Notes	31.12.2021 en USD 1 000	31.12.2020 en USD 1 000
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	4 281	4 120
Dépôts à terme	7	2 000	2 000
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	1 999	1 996
Autres actifs courants	13	80	120
Total des actifs courants		8 360	8 236
Actifs non courants			
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	8 889	9 248
Titres	10	1 478	1 000
Total des actifs non courants		10 367	10 248
TOTAL DE L'ACTIF		18 727	18 484
PASSIFS			
Passifs courants			
Fournisseurs et charges à payer		72	77
Dépôts à vue des membres	15	15 095	14 995
Total des passifs courants		15 167	15 072
TOTAL DU PASSIF		15 167	15 072
ACTIF NET		3 560	3 412
Représenté par			
Résultat de l'exercice		148	157
Réserve ordinaire	17	2 336	2 317
Réserve extraordinaire	17	1 076	938
TOTAL DE L'ACTIF NET		3 560	3 412

VIII - La Mutuelle

ETAT DE LA PERFORMANCE FINANCIERE POUR LE FONDS EN USD AU 31 DECEMBRE

	Notes	31.12.2021 en USD 1 000	31.12.2020 en USD 1 000
REVENUS	19		
Intérêts bancaires		11	103
Gains et pertes nettes des obligations détenues jusqu'à l'échéance		302	303
Gains et pertes nettes des titres évalués à la juste valeur		33	13
Autres revenus		1	2
TOTAL DES REVENUS		347	421
CHARGES			
Charges de fonctionnement	20	136	154
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	14	1	1
Intérêts sur les comptes en USD		62	109
TOTAL DES CHARGES		199	264
REVENU NET		148	157

IX - GPAFI**ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE**

	Notes	31.12.2021 en CHF 1 000	31.12.2020 en CHF 1 000
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	7 498	7 444
Autres actifs courants	13	462	485
Total des actifs courants		7 960	7 929
Actifs non courants			
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	898	-
Titres désignés à la juste valeur	10	250	-
Immobilisations corporelles et incorporelles	14	2	6
Total des actifs non courants		1 150	6
TOTAL DE L'ACTIF		9 110	7 935
PASSIFS			
Passifs courants			
Primes payées d'avance par les membres		787	705
Fournisseurs et charges à payer		202	123
Avantages du personnel	18	53	53
Total des passifs courants		1 042	881
Passifs non courants			
Avantages du personnel	18	1 105	999
Total des passifs non courants		1 105	999
TOTAL DU PASSIF		2 147	1 880
ACTIF NET		6 963	6 055
Représenté par			
Résultat de l'exercice		977	1 142
Réserve ordinaire	17	2 970	2 827
Réserve extraordinaire	17	2 896	1 897
Reserve IPSAS 25	3	120	189
TOTAL DE L'ACTIF NET		6 963	6 055

24 X - GPAFI
ETAT DE LA PERFORMANCE FINANCIERE AU 31 DECEMBRE

	Notes	31.12.2021 en CHF 1 000	31.12.2020 en CHF 1 000
REVENUS	19		
Gains et pertes nettes des obligations détenues jusqu'à l'échéance		2	-
Gains et pertes nettes des titres évalués à la juste valeur		3	-
Commissions de gestion des assureurs		1 437	1 403
Autres revenus		203	397
TOTAL DES REVENUS		1 645	1 800
CHARGES			
Charges de fonctionnement	20	665	646
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	14	3	3
Dotation à la provision pour avantages du personnel à court terme		-	9
TOTAL DES CHARGES		668	658
REVENU NET		977	1 142

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTE 1 : Informations générales

1. L'Association des Mutuelles des Fonctionnaires Internationaux, désigné ci-après « AMFI », créée en 1958, est un fonds sans but lucratif, propre aux Nations Unies et Agences Spécialisées, administré par des fonctionnaires internationaux dans l'enceinte de l'Office des Nations Unies à Genève, qui a pour objectif de favoriser l'entraide entre les fonctionnaires de l'Office des Nations Unies à Genève et d'autres Organisations de la famille des Nations Unies, ainsi que de faciliter l'établissement desdits fonctionnaires et de leur famille. Les membres ont la possibilité d'emprunter et de déposer leurs économies en profitant de taux d'intérêt favorables, de bénéficier de tarifs réduits pour l'utilisation des transports publics et de souscrire à des assurances collectives.

2. Les Organisations affiliées à l'AMFI sont les suivantes : BIT, UIT, OMC, OMM, OMPI, OMI, UNICEF, OIM, OMS, HCR, l'UIP et le PNUE.

3. L'AMFI est régie par les statuts qui ont été approuvés lors de l'Assemblée Générale du 2 mai 2018 et, dans la mesure où ils sont applicables, aux règlements de l'Office des Nations Unies à Genève. L'AMFI n'est soumise à aucune autre juridiction.

4. L'AMFI regroupe 2 entités, à savoir La Mutuelle et le Groupement de Prévoyance et d'Assurance des Fonctionnaires Internationaux, désigné ci-après « GPAFI ».

5. La Mutuelle et le GPAFI opèrent de façon totalement séparée et autonome, et sont individuellement responsables.

6. Les bureaux de La Mutuelle et du GPAFI sont situés dans l'Office des Nations Unies, Palais des Nations, avenue de la Paix 8-12, 1211 Genève 10. Une permanence externe à l'ONUG est organisée pour les services de La Mutuelle, soit au BIT tous les jeudis et à l'OMM les 1er et 3ème mardis après-midi du mois.

NOTE 2 : Principes régissant la préparation des états financiers

7. Conformément à la résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies, les états financiers de l'AMFI ont été préparés en conformité avec les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), publiées par l'International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB), et fondées sur les normes comptables internationales IAS (International Accounting Standards) et IFRS (International Financial Reporting Standards) définies par l'International Accounting Standards Board (IASB). Lorsque les normes IPSAS ne prévoient pas de norme spécifique, ce sont les normes IFRS ou IAS qui s'appliquent.

8. Les états financiers au 31 décembre 2021 ont été préparés selon le principe de la comptabilité d'exercice et de la continuité d'exploitation. Ils ont été appliqués de manière constante pendant tout l'exercice, sont établis en francs suisses (CHF) et les chiffres sont arrondis au millier.

9. Les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ont été adoptés par le Conseil d'administration de l'AMFI le 18 mars 2022. Les états financiers de l'AMFI doivent être approuvés par les membres lors de l'Assemblée Générale annuelle.

Adoption de normes nouvelles ou révisées

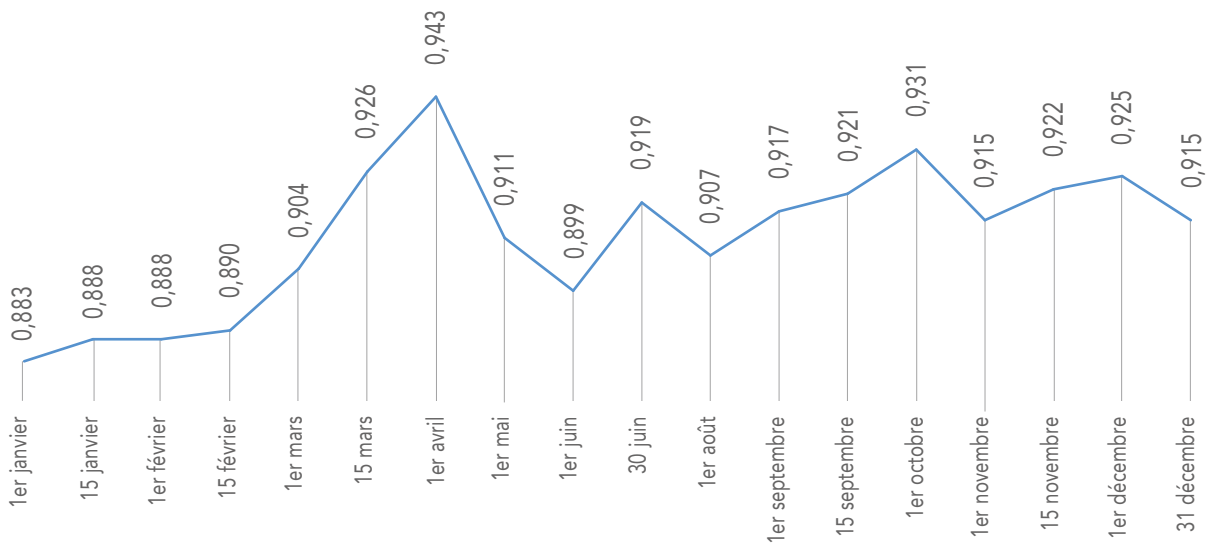
10. Aucune norme nouvelle ou révisée, qui pourrait impacter la présentation des états financiers de l'AMFI au 31 décembre 2021, a été adoptée.

NOTE 3 : Principaux principes comptables**Opérations en devises étrangères**

11. Le GPAFI n'opère qu'en CHF.
12. La Mutuelle gère séparément deux fonds indépendants en CHF et USD destinés aux investissements de l'épargne des membres dans leurs devises d'origine. La Mutuelle tient deux comptabilités séparées avec deux monnaies fonctionnelles différentes. Le CHF est la devise fonctionnelle du fonds en CHF, et le USD est la devise fonctionnelle du fonds en USD. Le fonds en CHF est plus important que celui en USD et l'essentiel des dépenses est réglé en CHF.
13. Les états financiers combinés de La Mutuelle et du GPAFI sont présentés en CHF qui est la devise fonctionnelle et de présentation.
14. Les états de la comptabilité en USD de La Mutuelle sont combinés à ceux en CHF de la manière suivante :
 - a. L'état de la performance financière en USD est converti en CHF au taux de change moyen UNORE pour l'année 2021, soit 0.914,
 - b. L'état de la situation financière en USD est converti en CHF au taux de change UNORE en vigueur à la date de clôture de l'exercice, soit 0.915.
15. Ce principe de conversion est appliqué car

le logiciel informatique de La Mutuelle effectue l'enregistrement des opérations comptables dans la monnaie d'origine de chaque fonds uniquement, soit le CHF ou le USD, mais ne permet pas l'enregistrement des opérations en USD dans leurs contre-valeurs en CHF. Le coût du développement de cette fonctionnalité est jugé trop élevé (IPSAS 1).

16. Les opérations en monnaies étrangères effectuées par La Mutuelle sont converties dans la monnaie fonctionnelle de chacun des fonds au taux de change UNORE pratiqués à la date de la transaction. Les gains et pertes de change qui résultent de ces opérations et de la conversion au taux de change de fin d'année des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans l'état de la performance financière en CHF et USD.

Taux de change opérationnels des Nations Unies (UNORE) pour l'année 2021

Classement des actifs et passifs financiers

17. Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et classés en fonction de leurs caractéristiques propres. La réévaluation subséquente des actifs financiers est déterminée par leur classification et est revue à chaque date de clôture du bilan. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'AMFI a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie des actifs financiers et les risques relatifs. Les passifs financiers portant intérêts sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'AMFI classe ses actifs et passifs financiers dans les catégories suivantes :

Classe	Type d'actifs / passifs financiers
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et évalués au coût amorti	Obligations en portefeuille cotées sur les marchés financiers et gérées par La Mutuelle, prêts aux membres
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Dépôts à terme, trésorerie et équivalents de trésorerie mandats de gestion, titres, instruments financiers dérivés
Valeur historique	Impôt anticipé à récupérer, intérêts courus sur les obligations, primes à recevoir des membres et autres actifs à recevoir, fournisseurs, charges à payer, dépôts des membres, primes payées d'avance par les membres

Trésorerie et équivalents de trésorerie

18. La trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent aux avoirs en banques ainsi que les liquidités dont l'échéance de base est de 3 mois au maximum, y compris les dépôts à terme et les placements financiers, et qui sont en tout temps convertibles en espèces.

Les dépôts à terme

19. Les dépôts à terme sont des placements d'une durée supérieure à 3 mois effectués auprès des établissements bancaires. Le taux d'intérêt est fixe pendant toute la durée du placement et le produit des dépôts à terme est comptabilisé sur la base du rendement effectif.

Les obligations en portefeuille

20. Les obligations sont des placements avec des échéances et coupons fixes qui sont cotés sur les marchés financiers et destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Elles sont enregistrées au prix d'achat brut lors de leur acquisition et évaluées en fin d'année au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les escomptes ou primes éventuels d'acquisition sont amortis sur la durée de détention de chaque obligation et les frais de transaction sont comptabilisés dans les charges. L'impact de l'amortissement des obligations est pris en compte dans la variation nette de la valeur des obligations.

Mandats de gestion

21. Les mandats de gestion sont des portefeuilles d'obligations, de titres et de fonds de placement cotés sur les marchés financiers et gérés par des établissements bancaires. Chaque mandat de gestion est traité individuellement comme un actif financier et est comptabilisé initialement à la valeur d'investissement du portefeuille dans son ensemble. Cette dernière est adaptée à la juste valeur du portefeuille à la date de clôture de l'exercice sur la base des derniers cours boursiers. Les revenus générés par chaque mandat de gestion sont comptabilisés de manière globale en fin d'année dans l'état de la performance financière, le coût et le temps nécessaire consacrés à une comptabilisation individuelle ayant été jugés trop élevés (IPSAS 1).

Titres

22. Les titres tels que les produits structurés à capital garanti, les obligations à taux variable ou les fonds de placements sont cotés sur les marchés financiers. Les produits structurés à capital garanti et les obligations à taux variable ont un rendement incertain mais une échéance fixe, tandis que les fonds de placement n'ont pas d'échéance et des revenus incertains. Les titres sont enregistrés au prix d'achat brut et cette valorisation est adaptée à la juste valeur à la date de clôture de l'exercice sur la base des derniers cours boursiers.

Instruments financiers dérivés

23. La Mutuelle a recours à des instruments financiers dérivés comme les contrats de change à terme afin de couvrir les risques de change encourus sur les fonds immobiliers exprimés en devis étrangère. Ces instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et sont réévalués à leur juste valeur. Les dérivés sont présentés comme des actifs financiers lorsque la juste valeur est positive et comme des passifs financiers lorsque la juste valeur est négative.

Prêts aux membres

24. Les prêts aux membres sont des actifs financiers remboursables à échéances fixes. Ils sont de deux types : le prêt ordinaire et le prêt au logement. En fin d'exercice, les prêts sont comptabilisés à la juste valeur et tiennent compte d'une dépréciation liée aux créances douteuses établie au cas par cas.

Primes à recevoir des membres

25. Les primes à recevoir des membres correspondent aux primes d'assurance facturées aux membres pour l'année concernée mais pas encore payées à la fin de l'exercice. En fin d'exercice, les primes à recevoir sont comptabilisées à la juste valeur et tiennent compte d'une dépréciation liée aux créances douteuses établie au cas par cas.

Impôt anticipé à récupérer

26. L'impôt anticipé est prélevé du crédit des intérêts des obligations de débiteurs suisses, des intérêts des dépôts à terme en CHF et des comptes à vue en CHF, pour autant que les taux d'intérêt soient positifs. Il est récupéré lors de l'exercice suivant.

Intérêts courus sur les obligations

27. Le total des intérêts courus sur les obligations et titres portant un intérêt est comptabilisé à l'actif en tant que produits à recevoir.

Dépôts à vue des membres

28. Les membres ont la possibilité d'épargner par le biais de deux comptes en CHF, le compte courant et le compte de dépôts, et d'un compte courant en USD.

Primes d'avance par les membres

29. Les primes payées d'avance par les membres correspondent aux primes facturées aux membres pour l'année suivante mais déjà payées par les membres durant l'exercice.

Fournisseurs et charges à payer

30. Les charges à payer correspondent à des prestations qui ont été effectuées durant l'exercice mais qui sont facturées après la clôture.

Reconnaissance des revenus et charges

Actifs financiers

31. Les intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé et en tenant compte du rendement effectif de l'actif lorsque la différence avec le rendement nominal est significative. Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'AMFI de percevoir le paiement est établi. Dans le cas où des obligations sont achetées et que des intérêts courus

pour la période avant la date d'acquisition doivent être payés, le coût d'acquisition est diminué de ces intérêts courus.

Prêts aux membres

32. Les intérêts sont comptabilisés mensuellement en fonction du temps écoulé.

Dépôts des membres

33. Les intérêts sont comptabilisés mensuellement et annuellement selon le processus décrit en note 16.

Produits d'assurance

34. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales.

35. En ce qui concerne les commissions de gestion des assureurs, UNIQA établit un décompte trimestriel sur la base des primes facturées pour le trimestre. Les commissions de TSM Assurances sont versées sous forme d'acomptes trimestriels et celles de ZURICH sont calculées lors du décompte définitif des primes en fin d'exercice.

Autres produits et charges

36. Les autres produits tels que les frais de traitement manuel, les frais pour retrait hors préavis et les rappels de paiement de primes d'assurance sont comptabilisés au moment où le traitement est effectué. Les factures et notes de crédit sont comptabilisées à la période à laquelle elles se rapportent.

Immobilisations

Immobilisations corporelles

37. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré des amortissements cumulés et de toute dépréciation. L'amortissement des immobilisations corporelles est opéré sur une durée d'utilité de 5 ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les biens sont comptabilisés à l'actif lorsque leur prix d'achat initial est supérieur ou égal à CHF 5'000. Les immobilisations corporelles sont uniquement détenues par La Mutuelle et sont composées des serveurs informatiques acquis en 2015 et 2021, et des ordinateurs acquis en 2018.

Immobilisations incorporelles

38. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique, minorées des amortissements cumulés et de toute dépréciation. L'amortissement des immobilisations incorporelles est opéré sur une durée d'utilité de 3 ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les biens sont comptabilisés à l'actif lorsque leur prix d'achat initial est supérieur ou égal à CHF 5'000. Les

coûts ayant une valeur unitaire inférieure à CHF 5'000 sont comptabilisés en tant que charge pour autant qu'ils n'augmentent pas la valeur du bien ou sa durée de vie. Les immobilisations incorporelles détenues par La Mutuelle et le GPAFI sont constituées de licences informatiques, de logiciels, et de coûts liés à l'amélioration du site internet et du système informatiques.

Perte de valeur des actifs non financiers

39. Au 31 décembre 2021, les seuls actifs non financiers de l'AMFI sont les serveurs informatiques acquis en 2015 et 2021, les ordinateurs acquis en 2018 ainsi que des licences informatiques. L'AMFI examine à chaque date de clôture annuelle s'il existe un indice révélant qu'un actif ait pu perdre de sa valeur et que la valeur comptable soit supérieure à la valeur recouvrable. Si tel est le cas une perte de valeur est inscrite dans l'état de la performance financière.

Provisions

40. Une provision couvre les engagements dont l'issue, l'échéance ou le montant est incertain. Elle doit être reconnue dans l'état de la situation financière lorsque l'AMFI a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Sachant que le taux d'intérêt du compte de dépôts en CHF, proposé par La Mutuelle, doit être approuvé par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, dans les 6 mois qui suivent la clôture des comptes, les intérêts qui seront crédités représentent une charge et une provision est constituée.

Actifs et passifs éventuels

41. Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'AMFI.

42. Un passif éventuel est :

- a. une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'AMFI, ou
- b. une obligation actuelle résultant d'évènements passés mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service sera nécessaire pour éteindre l'obligation, ou car le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

43. Les actifs et passifs éventuels sont présentés dans les notes aux états financiers.

Avantages du personnel

44. Les avantages du personnel se décomposent en avantages à court terme, avantages à long terme, avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de travail.

Avantages à court terme

45. Les avantages à court terme désignent les avantages (autres que les indemnités de fin de travail) payables dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'année financière durant laquelle les services y ouvrant un droit ont pris fin. Ils comprennent les prestations liées à une nouvelle affectation, les prestations périodiques journalières, hebdomadaires ou mensuelles, les absences rémunérées (congés annuels, congé dans les foyers, congé-maladie, congé de maternité et de paternité) et d'autres avantages à court-terme (capital-décès, indemnités pour frais d'étude, remboursement d'impôts) accordés en fonction des services rendus par le personnel employé durant la période considérée. Ces avantages sont comptabilisés à leur valeur nominale et classés dans les passifs courants dans l'état de la situation financière.

Jours de congé annuels non utilisés

46. Les fonctionnaires de l'Office des Nations Unies peuvent accumuler, au maximum, 60 jours de congé annuels qui doivent être payés en cas de séparation. L'AMFI comptabilise dans les passifs courants la valeur totale des jours de congés annuels accumulés à la fin de l'année (avantages du personnel).

Avantages postérieurs à l'emploi

47. Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI), la Caisse Commune des pensions du personnel des Nations Unies, les prestations liées au rapatriement après la cessation de service.

Prestations liées au rapatriement

48. Selon le Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, certains fonctionnaires, dont ceux de la catégorie des administrateurs, ont droit, lorsqu'ils quittent l'Organisation, à une prime de rapatriement et au remboursement de certains frais de réinstallation (voyage et déménagement) en fonction du nombre d'années d'ancienneté. Au 31 décembre 2021 un employé de l'AMFI est éligible pour des prestations liées au rapatriement.

Evaluation actuarielle des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi

49. Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service sont calculés par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées pour le calcul des montants à reporter au 31 décembre 2021. Conformément à la résolution 70/244 de l'Assemblée générale sur le régime commun des Nations Unies, l'âge réglementaire de départ à la retraite est de 65 ans pour tous les fonctionnaires recrutés dès le 1er janvier 2014.

Les hypothèses relatives aux augmentations de traitement, aux départs à la retraite, à la liquidation des droits et à la mortalité sont conformes à celles que la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies utilise pour sa propre évaluation actuarielle. Leur valeur actuelle est déterminée par l'actualisation du montant estimatif des futurs paiements en retenant le taux d'intérêt d'obligations de sociétés de premier rang. Les écarts actuariels découlant de changements intervenus dans les hypothèses actuarielles sont comptabilisés à l'actif net. Les hypothèses prises en considération sont les suivantes :

	Hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service
Taux d'actualisation	0.27% (0.10% en 2020) - Moyenne pondérée des taux d'actualisation pour les trois principales monnaies dans lesquelles sont libellés les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, à savoir le dollar des États-Unis, l'euro et le franc suisse. Les flux de trésorerie projetés à ce titre sont actualisés pour chaque année au taux au comptant applicable aux obligations de premier rang émises par des sociétés, libellées dans chacune de ces trois principales monnaies, aux échéances correspondantes.
Hausse des coûts médicaux	0.10% (0.36% en 2020) - Moyenne pondérée des taux tendanciels de la hausse du coût des soins de santé estimés pour le remboursement des frais médicaux en dollars des États-Unis, en euros et en francs suisses.

Assurance maladie après la cessation de service

50. L'assurance maladie après cessation de service offre une couverture mondiale des frais médicaux engagés par les anciens fonctionnaires et les personnes à leur charge. À la cessation de service, les fonctionnaires (ainsi que leurs conjoints, leurs enfants et leurs survivants) peuvent choisir de s'affilier à un plan d'assurance maladie à prestations définies des Nations Unies à condition de remplir certaines conditions, dont 10 ans d'affiliation à un plan d'assurance maladie des Nations Unies pour les fonctionnaires recrutés après le 1er juillet 2007, et 5 ans d'affiliation pour ceux recrutés avant cette date. Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service représentent la valeur actualisée de la part revenant à l'AMFI dans les frais d'assurance maladie des retraités et les droits à prestation acquis par les fonctionnaires en activité. Leur évaluation consiste notamment à prendre en compte les primes de tous les participants pour calculer les engagements résiduels à la charge de l'AMFI. Les primes payées par les retraités sont déduites du montant brut des engagements, de même qu'une partie des primes des fonctionnaires en activité, pour parvenir au montant de ces engagements résiduels, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale.

51. La valeur actuelle des prestations futures correspond à la valeur actualisée de toutes les prestations qui seront versées à tous les retraités actuels et à tous les fonctionnaires en activité appelés à prendre leur retraite, déduction faite des cotisations des retraités. Les engagements cumulés représentent la part de la valeur actuelle des avantages acquise par les fonctionnaires de la date de leur entrée en fonctions à la date de l'évaluation actuarielle. Les avantages des fonctionnaires en activité leurs sont totalement acquis à la date à laquelle ils peuvent faire valoir la totalité de leurs droits aux prestations dues après la cessation de service. Ainsi, pour les retraités et pour les fonctionnaires en activité remplissant les conditions requises pour prendre leur retraite avec toutes les prestations dues, la valeur actuelle des avantages futurs et les engagements cumulés sont de même montant. Les engagements étant calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, les droits à prestations de chaque participant au titre du régime sont portés en charges par régularisation compte tenu de la formule appliquée pour le calcul des prestations.

52. Le tableau ci-dessous montre les engagements au titre du passif lié à l'assurance maladie après la cessation de service.

	2021	2020
Valeur actuelle des engagements au 1er janvier au titre des prestations définies	4 724 933	4 956 900
Coût des services rendus sur l'année	134 056	128 010
Coût financier sur l'année	4 874	15 867
Prestations payées	-41 567	-75 510
(Gain) ou perte actuarielle	78 317	167 394
(Gain) ou perte de change	171 232	-467 728
Valeur actuelle des engagements au 31 décembre au titre des prestations définies	5 071 845	4 724 933

53. Le montant net de l'obligation liée à l'assurance maladie après la cessation de service est reconnu dans l'état de la situation financière et se monte à CHF 5'071'845 (CHF 4'724'933 au 31 décembre 2020).

54. Les gains et pertes actuariels apparaissent lorsque l'estimation actuarielle diffère du taux prévu à long terme. Ils découlent des ajustements résultant de l'expérience (écarts entre les hypothèses actuarielles précédentes et ce qui s'est réellement produit) et des changements apportés aux hypothèses actuarielles en raison de facteurs tels que les taux de mortalité, les taux d'actualisation, les prévisions de l'évolution des soins de santé médicaux, l'inflation des dépenses médicales. Ils sont comptabilisés à l'actif net, dans la réserve IPSAS 25 et se montent à CHF 78'317 (CHF 167'394 au 31 décembre 2020).

55. Le coût des services rendus et le coût financier rendus désignent l'accroissement, au cours de la période, de la valeur actuelle de l'obligation au titre

de prestations définies résultant des services rendus au cours de la période. Ils sont comptabilisés dans l'état de la performance financière et se montent à CHF 138'930 (CHF 143'877 au 31 décembre 2020).

56. La différence de change résulte de la conversion en CHF des montants générés en USD par l'assurance maladie après la cessation de service. Elle est comptabilisée dans l'état de la performance financière en tant que gain ou perte de change non réalisé et se monte à CHF -171'232 (CHF 467'728 au 31 décembre 2020).

Analyse de sensibilité aux frais médicaux

57. La principale hypothèse utilisée dans l'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après cessation de service est le taux auquel les frais médicaux devraient augmenter à l'avenir. Une variation de 1% des frais médicaux aurait les répercussions suivantes :

	2021		2020	
	+1%	-1%	+1%	-1%
Effet sur le coût des services rendus et le coût financier	77 379	-20 537	53 794	-34 628
Effet sur les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi	1 430 495	-942 295	1 312 995	-982 250

Caisse Commune des pensions du personnel des Nations Unies

58. La Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1949 pour gérer les prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et autres prestations connexes au personnel de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations affiliées à la Caisse. Le régime de la Caisse est un régime multi-employeurs à prestations définies financé par capitalisation. L'AMFI étant un fonds de l'Office des Nations Unies à Genève, ses employés sont affiliés à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

59. L'obligation financière de l'AMFI à l'égard de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies consiste à verser la cotisation prescrite, au taux uniforme établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement 7,90% pour les participants et 15,80% pour les organisations affiliées), ainsi que toute part des paiements éventuels à effectuer pour couvrir le déficit actuariel conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Chaque organisation affiliée doit contribuer à la couverture du déficit d'un montant proportionnel au total des cotisations qu'elle a payées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.

60. Le Comité mixte procède à une évaluation actuarielle tous les deux ans en utilisant la méthode des agrégats avec entrants. Ces évaluations ont essentiellement pour objectif de déterminer si les actifs actuels et le montant estimatif des actifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations. La dernière évaluation actuarielle a été arrêtée au 31 décembre 2019 et faisait apparaître un excédent actuariel qui correspondait à 0,50% (déficit de 0.05% dans l'évaluation de 2017) de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension, ce qui impliquait que le taux de cotisation théoriquement nécessaire pour assurer l'équilibre au 31 décembre 2019 s'établissait à 23,20% de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension, contre un taux effectif de 23,70%. Au 31 décembre 2019, le ratio de capitalisation des actifs actuariels sur les provisions techniques, dans l'hypothèse d'aucun ajustement futur des retraites et sur la base d'un taux d'intérêt nominal de 6%, était de 144,40% (139,20% dans l'évaluation de 2017). L'augmentation du ratio de financement est notamment attribuable à une augmentation du coût de la vie plus faible que prévu. A la date

de l'établissement du présent rapport annuel, l'Assemblée générale des Nations Unies n'a pas invoqué les dispositions de l'article 26.

61. Les cotisations versées par l'AMFI durant l'année 2021 se sont élevées à CHF 375'381 (CHF 356'715 en 2020).

Réserve pour les demandes d'indemnisations

62. Selon l'article 48 du Bulletin du Secrétaire Général (ST/SGB/188) sur la constitution et gestion des fonds d'affectation spéciale, un montant représentant un pourcentage du traitement de base net des fonctionnaires rémunérés, soit actuellement 1%, doit être prélevé et imputé dans une réserve afin de faire face aux demandes d'indemnisation qui pourraient être présentées en vertu de l'Appendice D du Règlement du personnel, dont les dispositions régissent le paiement d'indemnités en cas de maladie, d'accident ou de décès imputables à l'exercice de fonctions officielles au service de l'Organisation des Nations Unies. Ce montant est conservé dans les comptes de l'Organisation des Nations Unies, ne fait pas l'objet d'une restitution future et est reconnu dans les charges.

NOTE 4 : Gestion des risques financiers

63. L'AMFI définit les risques en tant que pertes potentielles qui peuvent être causées par des facteurs tant externes qu'internes. Afin de préserver le capital tout en maximisant le rendement, le Conseil d'administration a édicté des règles pour la gestion globale des risques qui adressent des domaines spécifiques tels que la gestion des avoirs. La dernière analyse des risques auxquels La Mutuelle est confrontée a été effectuée en 2016, et la mise à jour est en cours.

64. Les risques auxquels l'AMFI est confrontée sont les risques de marché, de crédit, de liquidité, de taux d'intérêt, de change et opérationnels. L'AMFI n'est pas engagée dans des opérations spéculatives.

Le risque de marché

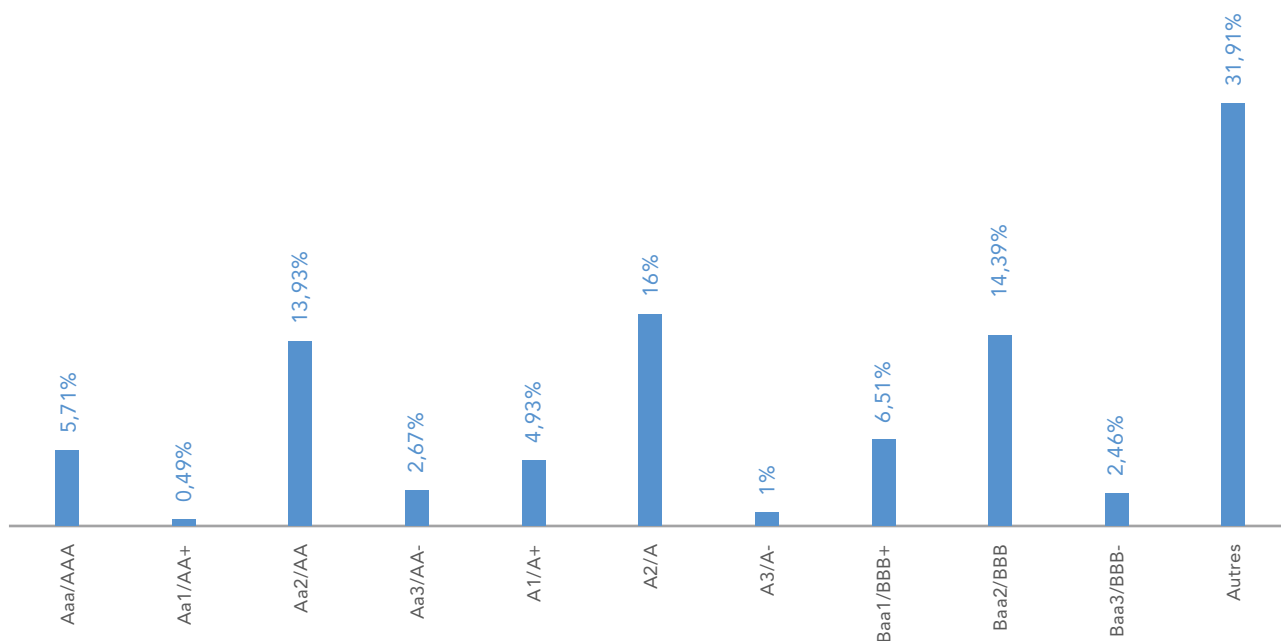
65. Le risque de marché correspond au risque de pertes sur investissements résultant des fluctuations des cours des obligations et titres, et est minimisé grâce aux critères qualitatifs régissant le choix des investissements. La politique d'investissements actuelle de l'AMFI, en cours de mise à jour afin de prendre en considération la situation économique en cours, permet l'achat d'obligations suivantes :

- a. Des bons du Trésor et des obligations émises par les gouvernements ou par des entités ayant une garantie étatique avec une notation de AA minimum (Moody's ou équivalent Standard & Poor's),

b. Des émissions d'organisations supranationales et des institutions internationales de développement avec une notation de AA minimum (Moody's ou équivalent Standard & Poor's),

c. Des obligations d'entreprises avec une notation de BBB- minimum (Moody's ou équivalent Standard & Poor's) pour autant que le Comité d'investissement donne son accord.

66. Au 31 décembre 2021, la répartition des investissements par notation est la suivante :



Le risque de crédit

67. Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements. L'AMFI est exposée au risque de crédit afférant aux actifs financiers suivants :

a. La trésorerie et équivalents de trésorerie et les dépôts à terme : dans le cas où un établissement bancaire, auprès duquel l'AMFI a déposé la trésorerie et équivalents de trésorerie et contracté des dépôts à terme, venait à faire faillite, une perte sèche devrait être supportée. L'AMFI minimise le risque en répartissant la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les dépôts à terme auprès de différentes banques telles que l'UBS, Lombard Odier, la Banque Cantonale de Genève, le Crédit Suisse, la Barclays Bank et PostFinance, et en choisissant des contreparties ayant une notation à court terme de A1 ou mieux (Moody's ou équivalent Standard & Poor's).

b. Les obligations, mandats de gestion et titres : si un créancier est dans l'incapacité de rembourser sa dette, une perte sèche doit être supportée par l'AMFI. La Mutuelle minimise le risque en conférant un mandat de surveillance des investissements au Crédit Suisse et à l'UBS afin d'avoir deux opinions supplémentaires sur la qualité des titres en portefeuille.

c. Les prêts : La Mutuelle est exposée aux risques de défaut dans le cas où un membre ne rembourserait pas sa dette. Le Conseil d'administration minimise ce risque en édictant des règles quant à l'octroi de prêts qui tiennent compte, notamment, du salaire du membre, des caractéristiques de son contrat de travail (type, durée, date d'entrée dans l'organisation), de sa capacité financière et de ses engagements extérieurs. De plus, le prêt ordinaire est limité à 7x le salaire mensuel net du membre, et le montant maximum du prêt au logement est de CHF 250'000. La dette totale qu'un membre puisse avoir auprès de La Mutuelle est de CHF 250'000.

d. Les primes liées aux assurances : dans le cadre des contrats collectifs d'assurance conclus entre le GPAFI et les assureurs, ces derniers procèdent à une facturation globale pour l'ensemble des assurés du contrat, et c'est le GPAFI, en tant que preneur d'assurance, qui paie les primes aux assureurs selon les échéances convenues. De son côté, le GPAFI facture les primes à ses membres de manière individuelle. Le risque de primes, lié au fait que le GPAFI paie les primes aux assureurs sans avoir l'assurance de récupérer les montants auprès des assurés, est minimisé grâce à la gestion des débiteurs mise en place par le GPAFI. En effet, le processus d'envoi de rappels avant l'exclusion

d'un membre pour défaut de paiement est très court et permet, notamment, de faire bloquer le versement des prestations par l'assureur à ce membre. Grâce à cet accord, le GPAFI peut exclure un membre de manière rétroactive à la date du blocage des prestations sans avoir à payer la prime impayée par le membre et sans subir de perte financière.

Le risque de taux d'intérêt

68. Le risque de taux correspond à la variation d'un actif ou d'un passif financier résultant d'une variation des taux d'intérêt. L'AMFI est exposée à ce risque de moins-value en capital sur les actifs financiers portant intérêt. En ce qui concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie, depuis 2015 l'AMFI est confrontée aux intérêts négatifs appliqués par les banques dépositaires suite à la décision de la Banque Nationale Suisse d'introduire un taux d'intérêt négatif sur les avoirs en comptes de virement détenus à la BNS. Cette charge est classée dans l'état de la performance financière. Pour ce qui est des

obligations en portefeuille, le risque est minimisé car elles sont conservées jusqu'à leur échéance.

69. Pour protéger les portefeuilles obligataires en CHF et USD contre le risque de taux, les obligations achetées par La Mutuelle sont conservées jusqu'à l'échéance. Cependant, en cas de risque majeur de faillite du débiteur, la vente est exceptionnellement autorisée pour autant qu'elle soit clairement motivée. De plus, la durée des portefeuilles ne doit pas excéder 7 ans.

70. La durée des mandats de gestion contractés par La Mutuelle ne doit pas excéder 5 ans. Dans le cas où une banque souhaite dépasser cette limite, elle doit préalablement obtenir l'accord des membres du Comité d'investissement.

Analyse de sensibilité à une variation du taux d'intérêt

71. Le tableau ci-dessous montre l'incidence d'une variation de 100 points de base, soit 1%, sur l'évaluation des instruments financiers :

Analyse de sensibilité à une variation du taux d'intérêt

	2021		2020	
	Augmentation (+)/ Diminution(-) en points de base	Impact sur l'excédent de recettes en CHF 1 000	Augmentation (+)/ Diminution(-) en points de base	Impact sur l'excédent de recettes en CHF 1 000
Instruments financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	+100	1 011	+100	592
	-100	-1 011	-100	-1 420
Dépôts à terme	+100	218	+100	162 923
	-100	-218	-100	84 512
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	+100	-3 697	+100	-1 986
	-100	3 697	-100	1 986
Titres désignés à la juste valeur	+100	255	+100	190
	-100	-255	-100	-190
Mandats de gestion désignés à la juste valeur	+100	-3 710	+100	-3 806
	-100	3 710	-100	3 806
Prêts aux membres	+100	4 122	+100	4 252
	-100	-3 762	-100	-3 879

Le risque de change

72. Le risque de change correspond au risque résultant de la variation des cours des monnaies entre elles, et son impact sur la valorisation d'un actif ou d'un passif. Le risque de change auquel l'AMFI est exposée est principalement lié aux investissements en devises étrangères présents dans les mandats de

gestion (La Mutuelle uniquement), ainsi qu'au Fonds fiduciaire exprimé en USD.

73. Selon la politique d'investissements de La Mutuelle, approuvée par le Conseil d'administration, les mandats de gestion doivent contenir au minimum 50% d'investissements en CHF. Dans sa totalité, le portefeuille géré doit être investi

au minimum à 70% dans la devise de référence et au maximum à 110%. Les établissements bancaires au bénéfice d'un mandat de gestion ont recours à des contrats de change à terme, à des futures, swap et des options sur devises uniquement à des fins de couverture et non de spéculation.

74. Les pertes ou gains de changes latents enregistrés en fin d'année lors de l'évaluation du Fonds fiduciaire sont comptabilisés dans l'état de la performance financière.

75. Dans un souci de minimisation du risque lié aux variations du taux de change, La Mutuelle investit la trésorerie et équivalents de trésorerie, les dépôts

à terme, les obligations en portefeuille, les titres et les prêts des membres dans les devises respectives des fonds, soit le CHF pour le Fonds en CHF, et le USD pour le Fonds en USD. Cependant, afin de pallier aux intérêts négatifs, le fonds immobilier Smart Estate 1, coté en euros, a été acheté et un contrat de change conclu afin de se prémunir de toute variation des cours de change.

Analyse de sensibilité à une variation des taux de change

76. Le tableau ci-dessous montre l'impact d'une variation du CHF contre les autres devises de 1% sur les revenus :

Analyse de sensibilité à une variation du taux de change

	2021		2020	
	Augmentation (+)/ Diminution(-) en points de base	Impact sur l'excédent de recettes en CHF 1 000	Augmentation (+)/ Diminution(-) en points de base	Impact sur l'excédent de recettes en CHF 1 000
Instruments financiers				
Mandats de gestion désignés à la juste valeur	+100	50	+100	133
	-100	-50	-100	-133
Fonds fiduciaire	+100	159	+100	-363
	-100	-159	-100	-596
Instruments financiers dérivés	+100	-25	+100	16
	-100	37	-100	-51

Le risque de liquidités

77. Le risque de liquidités pour La Mutuelle correspond au risque de retraits importants non anticipés. La Mutuelle est en mesure d'anticiper les retraits des membres notamment grâce au préavis de retraits de 3 jours ouvrables. Afin de minimiser ce risque, elle conserve des liquidités à hauteur de CHF 113'641'000, et investit une partie des dépôts des membres dans des produits réalisables dans un délai de 3 jours ouvrables. En ce qui concerne le GPAFI, le risque de liquidités correspond au risque d'augmentation importante des primes facturées par les assureurs avant leur encaissement auprès des membres. Le GPAFI est en mesure d'anticiper ces augmentations étant donné que les négociations tarifaires avec les assureurs se font dans le courant de l'été pour l'année suivante, voire pour plusieurs années. Le risque est par ailleurs minimisé dans la mesure où les primes facturées aux membres sont payables d'avance pour une période donnée alors que le GPAFI dispose d'un délai de paiement auprès des assureurs, et que pour certains contrats il paie des acomptes en cours d'année et le solde après l'établissement d'un décompte définitif en fin d'année.

Juste valeur des instruments financiers

78. La juste valeur des instruments financiers est établie selon la hiérarchie suivante :

- a. Niveau 1 :** actifs et passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs et liquides, dont la juste valeur correspond aux cours du marché. Sont inclus dans ce niveau les mandats de gestion et les titres.
- b. Niveau 2 :** actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs et liquides, mais dont la juste valeur est établie sur la base des prix de transactions observables sur les marchés, directement comme prix de référence ou indirectement. Sont inclus dans ce niveau la trésorerie et équivalents de trésorerie, les dépôts à terme ainsi que les instruments financiers dérivés.
- c. Niveau 3 :** actifs et passifs financiers dont la juste valeur ne peut être établie sur la base de données observables du marché mais, par exemple, par des analyses de flux de trésorerie non fondées sur des prix de transactions observables sur les marchés.

79. Les instruments financiers qui sont représentés dans le tableau ci-après sont évalués à la juste valeur à l'exception des obligations en portefeuille

qui sont évaluées au coût amorti. Leur juste valeur au 31 décembre 2021 est de CHF 89'277'160 (CHF 85'613'091 au 31 décembre 2020) :

Hiérarchie des données d'entrées

	31.12.2021 en CHF 1 000			31.12.2020 en CHF 1 000		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
En CHF	-	117 222	-	-	114 439	-
En USD, équivalent en CHF	-	3 917	-	-	3 638	-
Sous-total	-	121 139	-	-	118 077	-
Dépôts à terme						
En USD, équivalent en CHF	1 830	-	-	1 766	-	-
Sous-total	1 830	-	-	1 766	-	-
Mandats de gestion désignés à la juste valeur						
En CHF	100 956	-	-	101 578	-	-
Sous-total	100 956	-	-	101 578	-	-
Obligations détenues jusqu'à l'échéance						
En CHF	77 688	-	-	72 600	-	-
En USD, équivalent en CHF	9 962	-	-	9 928	-	-
Sous-total	87 650	-	-	82 528	-	-
Titres désignés à la juste valeur						
En CHF	24 115	-	-	27 896	-	-
En USD, équivalent en CHF	1 352	-	-	883	-	-
Sous-total	25 467	-	-	28 779	-	-
Instruments financiers dérivés désignés à la juste valeur						
En CHF	-	12	-	-	-8	-
Sous-total	-	12	-	-	-8	-
Prêts aux membres						
En CHF	-	-	158 698	-	-	160 664
Sous-total	-	-	158 698	-	-	160 664
TOTAL	215 903	121 151	158 698	214 651	118 069	160 664

80. Durant l'exercice comptable se terminant le 31 décembre 2021, aucun transfert n'a été constaté entre les différents niveaux.

Le risque opérationnel

81. Le risque opérationnel correspond au risque de pertes directes ou indirectes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des procédures, de personnes et de systèmes, comme par exemple :

a. La fraude interne : l'organisation interne de l'AMFI, nécessitant au minimum l'intervention de 2 personnes pour valider les activités de dépôts,

de prêts et autres transactions financières, permet une minimisation du risque de fraude interne. De plus, les opérations financières de l'AMFI sont vérifiées à la fin de chaque mois par une troisième personne.

b. La fraude externe : les serveurs de production de La Mutuelle sont indépendants des serveurs du site internet afin de minimiser le risque de fraude externe.

c. Les dommages aux actifs corporels : la délocalisation des backups des serveurs de La Mutuelle dans un lieu éloigné du Palais des

Nations renforce la minimisation du risque de pertes résultant de l'interruption de l'activité.

d. Membres, produits et pratiques commerciales : le personnel de l'AMFI, les membres du Conseil d'administration, les représentants des Organisations affiliées et les membres des divers Comités ont signé un Code de Déontologie afin de respecter un code de conduite et d'éthique.

e. Non-conformité : La Mutuelle minimise le risque lié au blanchiment et à l'absence de respect des lois fiscales en effectuant des contrôles réguliers.

82. A la date de clôture du 31 décembre 2021 il n'existe pas d'instrument financier en souffrance ou qui nécessite un ajustement de valeur (impairment).

NOTE 5 : Jugements et estimations comptables

83. La préparation des Etats financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et/ou à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur l'expérience passée ainsi que sur divers autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

84. Les domaines impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers sont l'évaluation actuarielle des avantages du personnel, les provisions sur les créances et l'évaluation des actifs financiers à la juste valeur.

NOTE 6 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Etat combiné de la trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.2021 en CHF 1 000	31.12.2020 en CHF 1 000
Caisse	25	26
Fonds fiduciaire	15 888	11 635
Disponible mandats de gestion	149	148
Comptes courants bancaires CHF	61 160	62 630
Comptes courants bancaires USD	2 086	1 871
Cash deposits CHF	20 000	20 000
Cash deposits USD	1 831	1 767
Dépôts à terme CHF inférieurs à 3 mois	20 000	20 000
TOTAL EN CHF	121 139	118 077

85. Le rendement moyen des comptes courants bancaires et dépôts à terme en CHF pour l'année 2021 est de -0.66%, contre -0.63% en 2020. Le rendement moyen des comptes en USD pour l'année 2021 est de 0.07% contre 0.43% en 2020.

86. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est équivalente à la valeur comptable.

NOTE 7 : Dépôts à terme

Etat combiné des dépôts à terme

	31.12.2021 en CHF 1 000	31.12.2020 en CHF 1 000
PLACEMENTS SUPERIEURS A 3 MOIS ET INFERIEURS A 12 MOIS		
MUTUELLE - Fonds en USD, équivalent en CHF		
Dépôts auprès de BCGE	1 830	1 766
TOTAL	1 830	1 766

87. Le rendement moyen des dépôts à terme en USD pour l'année 2021 a été de 0.38% contre 2.24% en 2020.

NOTE 8 : Obligations détenues jusqu'à l'échéance

Etat combiné des obligations détenues jusqu'à l'échéance

	31.12.2021 en CHF 1 000	31.12.2020 en CHF 1 000
OBLIGATIONS D'UNE DUREE INFERIEURE A 12 MOIS		
MUTUELLE - Fonds en CHF		
Obligations en CHF	13 488	17 996
MUTUELLE - Fonds en USD, équivalent en CHF		
Obligations en USD, équivalent en CHF	1 829	1 762
TOTAL	15 317	19 758
OBLIGATIONS D'UNE DUREE SUPERIEURE A 12 MOIS		
MUTUELLE - Fonds en CHF		
Obligations en CHF	63 991	55 293
Dépréciation*	-689	-689
MUTUELLE - Fonds en USD, équivalent en CHF		
Obligations en USD, équivalent en CHF	8 133	8 166
Sous-total	71 435	62 770
GPAFI		
Obligations en CHF	898	-
Sous-total	898	-
TOTAL	72 333	62 770

*Pour mémoire 2.125% Sairgroup Zürich 1997 - 2004 en attente liquidation

88. Selon la politique d'investissement, les obligations gérées par l'AMFI doivent respecter les critères qualitatifs énumérés sous le risque de marchés de la note 4 « Gestion des risques financiers ».

89. Les obligations en portefeuille sont en hausse de 6% par rapport à 2020, la légère remontée des taux d'intérêt ayant permis d'investir en obligations dont le rendement net est supérieur au taux d'intérêt négatif mais proche de 0%. Des achats ont également été effectués pour le GPAFI afin de réduire les intérêts négatifs.

NOTE 9 : Mandats de gestion désignés à la juste valeur

Etat combiné des mandats de gestion désignés à la juste valeur

En CHF 1 000	31.12.2021			31.12.2020		
	Estimation (nette de revenus)	Variation par rapport à la valeur nominale	Gain / (Perte) latente (%)	Estimation (nette de revenus)	Variation par rapport à la valeur nominale	Gain / (Perte) latente (%)
MUTUELLE - Fonds en CHF						
Lombard Odier	40 037	37	0,09	40 351	351	0,88
Banque Privée Edmond de Rothschild 1	40 533	533	1,33	40 666	666	1,67
Banque Privée Edmond de Rothschild 2	20 386	386	1,93	20 561	561	2,80
TOTAL	100 956	956		101 578	1 578	

90. Selon la politique d'investissement, les mandats de gestion gérés par des banques doivent respecter les critères qualitatifs énumérés sous le risque de marchés de la note 4 « Gestion des risques financiers ».

91. Les mandats de gestion ont vu leur valorisation légèrement baisser en 2021. La provision pour gain latent est passée de CHF 1'578'097 en 2020 à CHF 956'271 en 2021 et est constaté dans l'état de la performance financière.

NOTE 10 : Titres désignés à la juste valeur

Etat combiné des titres désignés à la juste valeur

	31.12.2021 en CHF 1 000	31.12.2020 en CHF 1 000
TITRES ÉCHUS DANS UN DÉLAI DE 12 MOIS		
MUTUELLE - Fonds en CHF		
0.10% UBS Capital Protection Coupon Note 2020 - 2021	-	2 500
0.75% UBS Capital Protection Coupon Note 2020 - 2022	2 500	-
0.56% UBS Capital Protection Coupon Note 2020 - 2022	2 500	-
Barclays Capital Protected Digital Note 2020 - 2022	5 000	-
TOTAL	10 000	2 500
TITRES ÉCHUS AU-DELÀ DE 12 MOIS		
MUTUELLE - Fonds en CHF		
0.75% UBS Capital Protection Coupon Note 2020 - 2022	-	2 500
0.56% UBS Capital Protection Coupon Note 2020 - 2022	-	2 500
Barclays Capital Protected Digital Note 2020 - 2022	-	5 000
Unirenta Union Investments GMBH	101	101
Lombard Odier Fund (CH) Ultra low CHF I	9 482	9 482
2.75% Zurich Compagnie d'Assurance 2016-Perp.	-	1 000
Philae Fund Varia Decalia Swiss Realtech	1 732	1 810
Smart Estate 1	3 050	3 585
Dépréciation	-500	-582
Sous-total	13 865	25 396
MUTUELLE - Fonds en USD, équivalent en CHF		
Barclays Floater Note 2020 - 2023	915	883
UBS Group Floater 2021 - 2032	437	-
Sous-total	1 352	883
GPAFI		
2% Luzerner Kantonalbank AG 2021 - perpetuelle	250	-
Sous-total	250	-
TOTAL	15 467	26 279

92. L'AMFI classe sous les titres les investissements qui sont susceptibles d'être vendus en tout temps.

93. Selon la politique d'investissement, les titres gérés par La Mutuelle doivent respecter les critères qualitatifs énumérés sous le risque de marchés de la note 4 « Gestion des risques financiers ».

94. Les obligations et fonds de placement obligataires ont été achetés dans le but d'améliorer la rentabilité des investissements. Leur remboursement peut

intervenir en cas de vente de ces investissements. Les fonds de placement obligataires sont classés dans les titres puisqu'ils ne sont assujettis à aucune durée. L'obligation 2.75% Zurich Compagnie d'assurance a été remboursée par anticipation. Des achats ont également été effectués pour le GPAFI afin de réduire les intérêts négatifs. Un achat obligataire sans maturité a également été effectué pour le GPAFI afin de réduire les intérêts négatifs.

NOTE 11 : Instruments financiers dérivés

Etat combiné des instruments financiers dérivés désignés à la juste valeur

	31.12.2021 en CHF 1 000	31.12.2020 en CHF 1 000
MUTUELLE - Fonds en CHF		
Contrats de change à terme	12	-8
TOTAL	12	-8

95. La Mutuelle a conclu des contrats de change à terme en 2020 afin de minimiser le risque découlant des fluctuations de change relatif au fonds immobilier

Smart Estate 1 coté en euro. Ces contrats sont comptabilisés à leur juste valeur au 31 décembre et sont portés à l'actif.

Contrat de change à terme

Date	Devise	Montant vendu	Devise	Montant acheté	Taux de change à terme	Échéance
2021						
14.12.2021	EUR	3 022 888,49	CHF	3 129 143,02	1,0352	16.12.2022
2020						
15.12.2020	EUR	102 150,00	CHF	109 664,94	1,0736	16.12.2021
14.12.2020	EUR	2 232 265,07	CHF	2 401 024,31	1,0756	16.12.2021
09.12.2020	EUR	1 005 750,00	CHF	1 080 072,61	1,0739	16.12.2021

NOTE 12 : Prêts aux membres

Etat combiné des prêts aux membres

	31.12.2021 en CHF 1 000	31.12.2020 en CHF 1 000
AMORTISSEMENT DES PRÊTS PRÉVU DANS UN DÉLAI DE 12 MOIS		
Prêts ordinaires	13 596	14 351
Prêts au logement	22 940	22 358
TOTAL	36 536	36 709
AMORTISSEMENT DES PRÊTS PRÉVU AU-DELÀ DE 12 MOIS		
Prêts ordinaires	27 620	29 727
Prêts au logement	95 493	95 161
Provision pour dépréciation des prêts	-951	-933
TOTAL	122 162	123 955

96. Avec la mise en œuvre de IPSAS 41, une entité peut appliquer différentes approches pour évaluer si le risque de crédit sur un instrument financier a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale ou pour évaluer les pertes de crédit attendues. L'entité peut prendre en compte, au cours de l'évaluation, des informations raisonnables et justifiables qui sont disponibles sans coût ou effort excessif pouvant affecter le risque de crédit.

97. La comptabilisation de la perte de crédit attendue se fait à travers les paniers suivants :

a. Panier 1 : comporte les prêts qui n'ont pas connu d'augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale ou qui présentent un risque de crédit faible à la date de clôture. La perte de crédit attendue est appliquée en calculant un ratio de pertes sur prêts par rapport au total des prêts en cours au cours des 4 dernières années. Le panier 1 s'élève à CHF 98'050 au 31 décembre 2021 (CHF 126'616 CHF au 31 décembre 2020).

b. Panier 2 : comporte les prêts qui ont connu une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (sauf s'ils présentent un faible risque de crédit à la date de clôture) mais qui ne présentent pas d'indication objective de dépréciation. La perte de crédit attendue est appliquée en tenant compte de l'évolution des dossiers des débiteurs sous surveillance entre deux exercices comptables. Le panier 2 s'élève à CHF 71'280 au 31 décembre 2021 (CHF 46'296 au 31 décembre 2020).

c. Panier 3 : comporte les prêts qui présentent une indication objective de dépréciation à la date de clôture. La perte de crédit attendue est appliquée en tenant compte du montant total des créances traitées par une agence de recouvrement. Le panier 3 s'élève à CHF 781'925 au 31 décembre 2021 (CHF 760'325 au 31 décembre 2020).

Les 3 paniers s'élèvent à CHF 951'255 au 31 décembre 2021 (CHF 933'237 au 31 décembre 2020).

98. Durant l'exercice 2021 aucune perte n'a été constatée (CHF -167'906 en 2020).

NOTE 13 : Autres actifs courants

99. Les autres actifs courants sont répartis de la façon suivante :

	31.12.2021 en CHF 1 000	31.12.2020 en CHF 1 000
Impôt anticipé à récupérer	525	577
Intérêts courus sur obligations	498	706
Intérêts courus sur titres	19	16
Charges payées d'avance	73	81
Débiteurs divers	53	-
Commission à recevoir des assureurs	424	407
TOTAL	1 592	1 787

NOTE 14 : Immobilisations corporelles et incorporelles

100. Les variations de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles durant l'exercice sont expliquées ci-dessous :

Etat combiné des immobilisations corporelles et incorporelles

	Matériel informatique en CHF 1 000	Système informatique en CHF 1 000	Site internet en CHF 1 000	Total en CHF 1 000
Valeur brute au 31 décembre 2019	39	58	25	122
Augmentation des immobilisations	-	-	-	-
Valeur brute au 31 décembre 2020	39	58	25	122
Fonds d'amortissement au 31 décembre 2019	29	16	20	65
Amortissement	3	20	5	28
Fonds d'amortissement au 31 décembre 2020	32	36	25	93
Valeur nette comptable au 31 décembre 2019	10	42	5	57
Valeur nette comptable au 31 décembre 2020	7	22	-	29
Valeur brute au 31 décembre 2020	39	58	25	122
Augmentation des immobilisations	67	57	-	124
Valeur brute au 31 décembre 2021	106	115	25	246
Fonds d'amortissement au 31 décembre 2020	32	36	25	93
Amortissement	8	23	-	31
Fonds d'amortissement au 31 décembre 2021	40	59	25	124
Valeur nette comptable au 31 décembre 2020	7	22	-	29
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	66	56	-	122

101. Au 31 décembre 2021, aucune immobilisation corporelle n'a été donnée en garantie de dette.

NOTE 15 : Dépôts à vue des membres

Etat combiné des dépôts à vue des membres

	31.12.2021 en CHF 1 000	31.12.2020 en CHF 1 000
La Mutuelle - Fonds en CHF		
Comptes courants	9 389	11 754
Comptes de dépôts	378 711	375 433
Sous-total	388 100	387 187
La Mutuelle - Fonds en USD, équivalent en CHF		
Comptes en USD	13 812	13 241
Sous-total	13 812	13 241
TOTAL	401 912	400 428

102. Les comptes courants en CHF ont diminué durant l'année 2021 de 20.12%. En revanche, les comptes de dépôts en CHF et les comptes en USD (convertis en CHF) ont augmenté respectivement de 0.87% et 4.31%.

NOTE 16 : Intérêts sur les comptes courants et de dépôts en CHF, et sur le compte en USD

103. Les intérêts sont crédités sur les comptes courants en CHF à la fin de chaque exercice comptable à un taux d'intérêt fixe.

104. Les intérêts sur les comptes en USD sont crédités chaque mois sur la base d'un taux d'intérêt révisé chaque trimestre.

105. Le taux d'intérêt bonifié sur les comptes de dépôts en CHF dépend du résultat de l'exercice financier. Il est fixé, sur proposition du Conseil d'administration, par l'Assemblée Générale qui se tient dans les 6 mois qui suivent la clôture des comptes. Les intérêts sont ensuite crédités sur les comptes des membres. Le taux d'intérêt proposé pour 2021 par le Conseil d'administration est de 0.10%, plus un bonus de 1.25%, soit un total de 1.35% (2020 : 0.10% plus un bonus de 1.25%, soit un total de 1.35%). La charge d'intérêts correspondante de CHF 4'756'262 (CHF 4'703'886 au 31 décembre 2020) est comptabilisée sous la forme d'une provision qui s'ajoute au montant des dépôts en fin d'année.

NOTE 17 : Réserves ordinaire et extraordinaire

Etat combiné de la réserve ordinaire

	2021 en CHF 1 000	2020 en CHF 1 000
Balance au 1er janvier	60 443	60 332
Attribution statutaire	162	111
Balance au 31 décembre	60 605	60 443

Etat combiné de la réserve extraordinaire

Balance au 1er janvier	22 737	17 141
Attribution selon le résultat annuel	931	5 595
Balance au 31 décembre	23 668	22 737

106. Les réserves ordinaires et extraordinaires correspondent aux fonds propres de l'AMFI.

La réserve ordinaire

107. Lors de la clôture annuelle des comptes, le fonds de réserve ordinaire doit être compris entre 8 et 12% du total du bilan moins les réserves. Dans le cas où le fonds est inférieur à 8% le Conseil d'administration doit prendre les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif à la fin de l'exercice suivant.

108. 12.50% des revenus de chaque exercice annuel de La Mutuelle et du GPAFI sont obligatoirement attribués à leur fonds de réserve ordinaire respectif. Cependant, dans le cas où ce dernier excède 12% du total du bilan moins les réserves, le Conseil d'administration peut renoncer à l'allocation statutaire s'il estime qu'elle n'est pas nécessaire mais doit requérir l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire.

109. Dans le cas où la situation nécessite que le fonds de réserve ordinaire de La Mutuelle et/ou du GPAFI soit utilisé, et que celui-ci se situe en dessous de 8% du total du bilan de La Mutuelle, respectivement du GPAFI, moins les réserves, le Conseil d'administration doit convoquer une Assemblée générale extraordinaire afin d'obtenir l'accord des membres et présenter un échéancier pour la recapitalisation du fonds de réserve ordinaire.

110. Au 31 décembre 2021, la réserve ordinaire de l'AMFI se monte à 14.65% du total du bilan en CHF moins les réserves (14.67% au 31 décembre 2020).

La réserve extraordinaire

111. La réserve extraordinaire est alimentée lorsque le Conseil d'administration estime qu'une marge de sécurité supplémentaire est nécessaire.

112. L'utilisation de la réserve extraordinaire de La Mutuelle ou du GPAFI est proposée par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire pour accord.

NOTE 18 : Avantage du personnel

113. Le tableau ci-dessous montre les passifs liés aux avantages du personnel au 31 décembre 2021 :

Avantages du personnel

	31.12.2021 en CHF 1 000	31.12.2020 en CHF 1 000
PASSIFS COURANTS		
Congé annuel	251	217
Congé dans les foyers	14	11
Sous-total	265	228
PASSIFS NON COURANTS		
Assurance maladie après la cessation de service	5 072	4 725
Prime de rapatriement et voyage	33	32
Sous-total	5 105	4 757
TOTAL	5 370	4 985

NOTE 19 : Revenus de l'activité

114. Les revenus de l'activité de La Mutuelle proviennent des prêts octroyés aux membres et des investissements.

115. La Mutuelle octroie à ses membres des prêts ordinaires et des prêts au logement. Le taux d'intérêt pour l'année 2020 se montait à 3.50% pour le prêt au logement et 5.90% pour le prêt ordinaire. Les revenus sont en hausse à CHF 7'222'000 (CHF 6'943'000 au 31 décembre 2020), notamment en raison de la participation aux excédents de l'assurance des prêts pour les années 2019 à 2021 reçue durant l'année 2021.

116. Les intérêts bancaires, correspondant à la rémunération des dépôts à terme en USD et des comptes de dépôts effectués en USD auprès des établissements bancaires, sont en baisse et s'élèvent à CHF 10'000 (CHF 97'000 au 31 décembre 2020).

117. Les revenus des obligations gérées par La Mutuelle et provenant du paiement du coupon s'élèvent à CHF 1'215'000 (CHF 1'587'000 au 31 décembre 2020). Cette baisse résulte du réinvestissement partiel d'obligations ayant eu un coupon élevé à un niveau de taux d'intérêt significativement inférieur.

118. Les revenus des mandats de gestion sont en baisse et s'élèvent à CHF -336'000 (CHF 319'000 au 31 décembre 2020) en raison de la diminution du gain latent enregistré sur les mandats de gestion.

119. Le ratio : revenus nets / dépôts de La Mutuelle est en baisse à -0.20% contre 0.27% en 2020 en raison de la rémunération proposée par le Conseil d'administration sur le compte de dépôts en CHF.

120. Les revenus de l'activité du GPAFI proviennent des cotisations facturées aux membres ainsi que des commissions versées par les assureurs pour la gestion des contrats collectifs effectuée par le GPAFI dans le domaine de la promotion, de l'information, du conseil, des formalités d'admission et de la facturation individuelle aux assurés. Les revenus pour l'année 2021 se montent à CHF 1'645'000 (CHF 1'800'000 au 31 décembre 2020)

121. Les primes d'assurance facturées aux membres, comptabilisées à la date de facturation dans des comptes transitoires, ne sont pas considérées comme des revenus car elles sont intégralement reversées aux assureurs.

Revenus

	31.12.2021 en CHF 1 000	31.12.2020 en CHF 1 000
Revenus bruts	10 402	11 434
Charges	10 079	10 342
PERTE/REVENU NET	323	1 092
Attribué aux réserves de la façon suivante :		
- Ordinaire	139	160
- Extraordinaire	184	932
TOTAL	323	1 092
Revenus net La Mutuelle /Dépôts des membres auprès de La Mutuelle	-0,20%	0,27%
Taux d'intérêt proposé /payé sur le compte de dépôts en CHF proposé par La Mutuelle	0,10%	0,10%

122. La proposition du Conseil d'administration relative à la distribution de l'excédent de recettes est détaillée en page 14 du présent rapport annuel.

NOTE 20 : Charges de fonctionnement

	31.12.2021 en CHF 1 000	31.12.2020 en CHF 1 000	Variation
Frais de personnel	2 539	2 379	7%
Frais financiers	1 067	1 176	-9%
Frais généraux	124	130	-5%
Frais informatiques	268	242	11%
Assurance sur prêts	810	900	-10%
Dépenses d'appui ONUG	404	344	17%
TOTAL	5 212	5 171	1%

123. Les frais de personnel sont en hausse de 7% en raison du recrutement de nouveaux employés.

124. Les frais financiers sont en baisse de 9%, l'année 2020 ayant enregistré une perte de change significative sur l'évaluation du Fonds fiduciaire. Les intérêts négatifs sont en hausse et passent de CHF 591'000 à CHF 743'000.

125. Le coût de l'assurance des prêts est en baisse de 10% en raison de sinistres moins importants.

126. Les dépenses d'appui sont en hausse de 17% en raison de la hausse des frais de personnel et informatiques.

127. Les frais informatiques sont en hausse de 11% en raison du changement de serveurs de La Mutuelle.

NOTE 21 : Comparaison budgétaire

128. Le Conseil d'administration approuve tous les ans un budget de dépenses de fonctionnement lié à un plan de travail et aux futurs développements. Le budget mentionne les limites maximales autorisées en CHF pour les dépenses de fonctionnement par ligne budgétaire. Tous les projets importants et les dépenses qui résultent doivent être approuvés par le Conseil d'administration.

129. Concernant La Mutuelle, les dépenses réelles des deux Fonds sont combinées en CHF pour pouvoir être comparées aux dépenses budgétisées, sans cependant présenter la répartition des dépenses réelles entre les deux Fonds.

Etat comparatif des dépenses budgétisées et des dépenses effectives

En CHF 1 000	2021			2020		
	Budget	Réel	Variation	Budget	Réel	Variation
Frais de personnel	2 752	2 539	213	2 605	2 379	226
Frais généraux	673	528	145	620	474	146
Frais informatiques	322	268	54	299	242	57
Assurance sur prêts	900	818	82	1 000	900	100
Intérêts négatifs	950	743	207	515	591	-76
Frais global custody	55	38	17	65	38	27
Charges ne relevant pas du budget		-				
- intérêts payés sur les comptes		4 781			4 804	
- pertes sur prêts		-			178	
- autres frais financiers		278			547	
- dotation aux provisions		56			160	
- amortissement immobilisations		30			29	
TOTAL		10 079			10 342	

NOTE 22 : Informations relatives aux parties liées

130. Les membres de l'AMFI se réunissent une fois par an en Assemblée Générale ordinaire afin d'approuver la gestion de l'exercice précédent et de déterminer les politiques générales de gestion de l'AMFI.

131. Le Conseil d'administration administre l'AMFI et est composé de 7 membres élus par l'Assemblée Générale. Chaque Organisation affiliée, soit douze au total, délègue un représentant qui participe aux réunions du Conseil en ayant une voix consultative.

132. Le Comité des crédits se compose de tous les membres du Conseil d'administration.

133. Le Comité d'investissements se compose du Trésorier, du Trésorier-adjoint, d'un membre du personnel de l'une des organisations affiliées, du Secrétaire exécutif, du Chef du GPAFI, du Fonctionnaire aux investissements et du Fonctionnaire aux prêts. La composition du Comité d'investissements doit être approuvée par le Conseil d'administration.

134. La Secrétaire exécutif de La Mutuelle et le Chef du GPAFI sont recrutés selon les procédures en vigueur au sein de l'Office des Nations Unies à Genève et leur nomination doit être approuvée par le Conseil d'administration. Le Secrétaire exécutif de La Mutuelle et le Chef du GPAFI agissent conformément au Chapitre 9 des Statuts ainsi qu'aux dispositions du Règlement interne.

135. La Secrétaire exécutif de La Mutuelle (grade P5), qui est à l'heure actuelle également Responsable du GPAFI, est assistée dans sa tâche par le Fonctionnaire aux investissements (grade P4) et le Fonctionnaire aux prêts (grade P3). Leur rémunération globale comporte le salaire net et l'ajustement de poste, et s'est élevée durant l'année à CHF 527'722 (CHF 529'030 au 31 décembre 2020).

136. Les membres du Conseil d'administration, des Comités et les Représentants ne perçoivent aucune rémunération de l'AMFI.

137. Les membres du Conseil d'administration, des Comités, les Représentants et le personnel de l'AMFI peuvent obtenir des prêts, effectuer des dépôts et contracter des assurances dans des conditions similaires aux autres membres. Dans le cas où un membre du Conseil d'administration soumet une demande de prêt qui nécessite l'accord du Comité des crédits, celui-ci n'est pas autorisé à prendre part à la réunion du Comité. Les demandes de prêts soumises par le Secrétaire exécutif et le Chef du GPAFI doivent être approuvées par le Conseil d'administration. Au 31 décembre 2021, le total de ces prêts se monte à CHF 866'657 (CHF 862'187 au 31 décembre 2020), et le total des dépôts à CHF 1'370'018 (CHF 1'336'168 au 31 décembre 2020). Certains membres du Conseil d'administration et des Comités, de même que certains Représentants et membres du personnel de l'AMFI utilisent les services du GPAFI.

NOTE 23 : Informations sectorielles

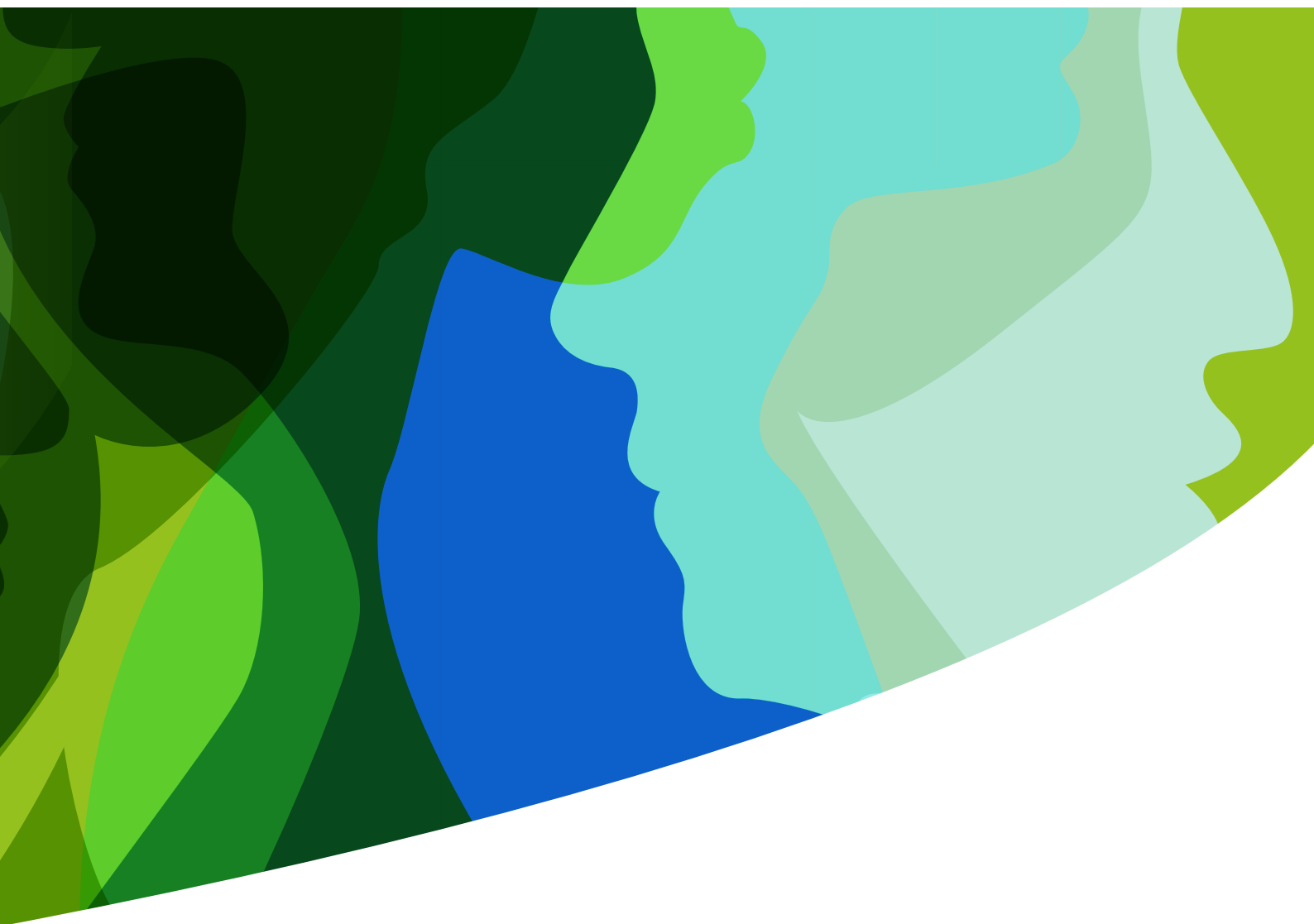
138. Comme décrit sous la Note 3.13, La Mutuelle dispose de deux fonds internes indépendants, l'un en CHF et l'autre en USD. Par conséquent, l'information sectorielle est fondée sur les activités de chaque fonds et présentée dans les tableaux V à VIII.

139. La seule activité du GPAFI est le courtage dans le domaine des assurances de personnes.

NOTE 24 : Evénements postérieurs à la date du bilan :

140. Aucun évènement postérieur à la date de clôture avec un impact significatif sur les états financiers de l'exercice 2021 n'est à relever après la signature des états financiers et leur soumission au Conseil d'administration pour approbation en date du 18 mars 2022.





Association des Mutuelles des Fonctionnaires Internationaux des Nations Unies et Agences Spécialisées Genève

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale des membres sur les
états financiers 2021

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale des membres de l'Association des Mutuelles des Fonctionnaires Internationaux des Nations Unies et Agences Spécialisées
Genève

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association des Mutuelles des Fonctionnaires Internationaux des Nations Unies et Agences Spécialisées, comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, l'état de la performance financière pour l'exercice arrêté à cette date, le tableau de flux de trésorerie, l'état des variations de l'actif net et les notes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 (pages 16 à 47) sont conformes aux statuts et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les International Public Sector Accounting Standards (IPSAS).

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec les International Standards on Auditing. Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers».

Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses, aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les états financiers sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec les International Standards on Auditing permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec les International Standards on Auditing, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

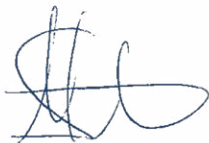
- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives pour les états financiers, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous planifions et mettons en œuvre des procédures d'audit pour répondre à ces risques afin de réunir les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables utilisées ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'utilisation par le Conseil d'administration du principe de la continuité de l'exploitation pour les états financiers est adéquate et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes présentées dans l'annexe aux états financiers ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.

Nous nous entretenons avec le Conseil d'administration ou avec son comité compétent, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les éventuelles faiblesses significatives de contrôle interne constatées lors de notre audit.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Nous recommandons d'approuver les présents états financiers.

PricewaterhouseCoopers SA



Marc Secretan
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Tarik Bouchama

Genève, le 13 avril 2022

PROCES-VERBAL DES ASSEMBLEES GENERALES 2020 ET 2021

Mme Prisca Chaoui, Secrétaire du Conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux membres et ouvre l'Assemblée générale annuelle.

Le quorum statutaire de 40 membres est atteint et les Assemblées générales 2020 et 2021 peuvent se tenir.

Les membres du Conseil d'administration se présentent ainsi que le représentant de l'organe de contrôle, PricewaterhouseCoopers S.A.

Mme Fleury, Secrétaire exécutive de La Mutuelle et Responsable du GPAFI, explique le processus de votation qui sera effectué a posteriori, par courriel, courrier et accès sécurisé.

A. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2020

1. Rapport du Conseil d'administration pour l'exercice 2019

M. Neufing informe les membres que, malgré les circonstances terribles auxquelles nous sommes tous confrontés et qui vont malheureusement durer, le Conseil d'administration a dû convoquer une Assemblée générale ordinaire via Teams afin d'obtenir la validation des exercices 2019 et 2020 avant la fin de l'année 2021. En raison du report des deux Assemblées dans l'attente de la tenue d'une réunion en présentiel, il avait décidé, exceptionnellement et sans attendre l'accord de l'Assemblée pour ne pas pénaliser les déposants, de créditer le taux d'intérêt du compte de dépôts en CHF pour les deux années. Une confirmation de ces rémunérations est requise par le biais de la votation.

L'année 2019 a été exceptionnelle, aussi bien pour le GPAFI que pour La Mutuelle, avec une hausse significative des revenus. Concernant La Mutuelle, cette hausse provient majoritairement d'excellents résultats des mandats de gestion. Les pertes latentes enregistrées jusqu'alors ont toutes été comblées, et un gain latent significatif a été constaté. Cependant, sachant qu'une partie importante des avoirs est investie sur les marchés financiers, et compte tenu de la chute vertigineuse de ces derniers en mars 2020 en raison du coronavirus, les Membres du Conseil d'administration ont souhaité poursuivre leur ligne de conduite en vigueur depuis la crise des subprimes, survenue en 2007-2008, à savoir adopter la plus grande prudence pour assurer la pérennité de La Mutuelle. Par conséquent, ils ont décidé de ne pas distribuer la totalité de l'excédent de recettes, de

proposer une rémunération globale identique à celle de 2018, soit 1.05 %, répartie entre un taux d'intérêt de 0.20 % et un bonus de 0.85 %, et d'allouer le solde, soit CHF 4'762'641, à la réserve extraordinaire afin de faire face à une possible moins-value sur les investissements. Il faut préciser que ce solde comporte le gain latent sur mandats de gestion, soit CHF 1'538'487. Si au 31 décembre 2020 le résultat sur les investissements devait afficher des pertes inférieures à cette somme, une redistribution serait faite aux membres ayant un compte de dépôts en CHF. Pour ce qui est des prêts, M. Neufing fait état d'une légère baisse des prêts en cours en fin d'exercice, soit - 0.4 %, principalement en raison du programme de séparation volontaire en vigueur au sein du HCR qui a engendré des remboursements anticipés. Les prêts octroyés durant l'année sont en repli plus significatif par rapport à 2018, - 7 %, les demandes de prêts au logement étant plus faibles notamment en raison des incertitudes liées à l'emploi. A ce sujet, il convient de rappeler que La Mutuelle fait preuve de la plus grande prudence, lors de l'étude d'un prêt, avec le calcul des charges financières de la transaction envisagée. En effet, l'environnement de taux d'intérêt bas, prévalant depuis de nombreuses années, ne doit pas faire perdre de vue l'éventualité d'une remontée à moyen terme. Dans ce contexte, La Mutuelle prend une marge similaire à celle prise par les banques dans le calcul des charges hypothécaires afin de s'assurer que les membres pourront faire face à une éventuelle hausse des taux. L'absence d'une telle approche pourrait pousser les membres dans une spirale d'endettement et leur faire perdre leur bien immobilier. Le Comité des Crédits a, malheureusement, constaté que l'augmentation des cas de surendettement de membres s'est poursuivie durant l'année, et cette tendance haussière est effrayante. Il a approuvé l'octroi de plusieurs prêts afin d'assainir les situations financières, de rééquilibrer les budgets en refinançant des dettes extérieures ayant un taux d'intérêt plus élevé, a aidé des membres à renégocier les actes de défaut de biens et a remboursé les poursuites que certains membres avaient. Le Comité des Crédits souligne l'importance de traiter en urgence une situation financière dès que les prémices d'un déséquilibre financier apparaissent, et ce sachant d'autant plus que la crise sanitaire que nous vivons actuellement avec le coronavirus va laisser des séquelles importantes, y compris financières. Des solutions peuvent être trouvées avec l'aide de La Mutuelle telles qu'une réorganisation des dettes, le prolongement de la durée d'un prêt pour réduire (momentanément)

les charges mensuelles, et M. Neufing encourage les membres concernés à prendre rapidement contact avec le Secrétariat de La Mutuelle pour traiter cette situation en urgence.

Concernant le GPAFI, la forte hausse de l'excédent de recettes provient de l'augmentation des commissions de gestion des assureurs liée à l'accroissement du nombre d'assurés et à la renégociation des contrats d'assurance. Concernant ce dernier point, Mme Fleury a poursuivi, avec l'aide d'un consultant externe, les discussions initiées en 2018 avec les compagnies d'assurance. Ensemble, ils ont procédé à la revue des relations avec tous les partenaires, effectué des ajustements contractuels et, si cela s'avérait possible, simplifié les processus opérationnels. L'un des objectifs était aussi de pouvoir maintenir une stabilité des primes sur plusieurs années afin d'éviter l'angoisse de fin d'année, ce qui a été accepté par nos partenaires. Pour ce qui est de la fixation des primes, il est important de comprendre que leur niveau dépend de la stabilité d'un contrat d'assurance. Le contrat principal, soit l'assurance complémentaire des frais de santé, contracté auprès d'UNIQA, est un contrat équilibré, c'est-à-dire que les primes sont suffisantes pour couvrir les frais des assurés et ceux de l'assurance.

Pour ce qui est de la gouvernance, le Conseil d'administration a vu sa composition modifiée à la suite de la démission de M. Urenthren Pillay durant l'année 2019. M. Benjamin Hauser, Budget Officer au sein du Service de la gestion des ressources financières de l'Office des Nations Unies à Genève, a été coopté par le Conseil d'administration.

2. Présentation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019

M. Hauser informe que la Banque Nationale Suisse (BNS) a accentué sa politique de taux d'intérêt négatifs et, en ce qui concerne La Mutuelle, les effets se sont fait ressentir sur les avoirs des membres déposés auprès des banques, le taux d'intérêt négatif appliqué ayant encore baissé. Etant donné la conjoncture actuelle, il semblerait que la Suisse sera contrainte de vivre avec de tels taux pendant de nombreuses années encore. En fonction de ces perspectives et pour l'entité La Mutuelle, les Membres du Conseil d'administration ont décidé de geler les apports sur le compte courant CHF afin de réduire l'impact des intérêts négatifs. Il faut noter que le coût de cette charge que La Mutuelle a dû supporter sur les avoirs du compte courant en CHF, à savoir CHF 100'000.-, n'a pas été répercuté sur les comptes des membres mais comptabilisés dans les charges, le Conseil ne souhaitant pas, pour l'instant, répercuter les intérêts négatifs sur les comptes des membres. Dans le contexte difficile, où l'achat d'obligations en CHF est impossible, les Membres

du Comité d'investissement ont cherché des solutions pour pallier aux taux d'intérêt négatifs, ou du moins réduire leurs effets sur la trésorerie et les investissements en CHF. Ils ont décidé d'investir les avoirs dans deux fonds immobiliers, ce qui permet aussi de diversifier les investissements. Les revenus du Fonds en CHF ont augmenté de 45 % par rapport à 2018, les mandats de gestion ayant enregistré une performance exceptionnelle qui a annulé toutes les pertes latentes des années précédentes. En ce qui concerne les charges du Fonds en CHF, elles sont en baisse de 16 % en raison de l'absence de dotation à la réserve pour pertes sur mandats de gestion. Pour ce qui est du Fonds en USD, les revenus sont en hausse de 7 % grâce à l'augmentation significative des intérêts bancaires. Les charges sont aussi en hausse de 91 % mais sont dues à la forte augmentation des intérêts versés aux membres sur leur compte en USD (USD 136'886 en 2019 contre USD 10'047 en 2018) à la suite de la hausse significative du taux d'intérêt proposé (0.80 % contre 0.05 %).

Pour ce qui est du GPAFI, les revenus ont augmenté de 50 % en raison de la reprise de provision sur les avantages du personnel à court terme, de l'augmentation des frais d'entrée et cotisations, ainsi que de l'augmentation des commissions des assureurs. Les charges sont en hausse de 6 % et sont relatives aux dépenses du personnel ainsi qu'au paiement des dépenses d'appui des Nations Unies à la suite de l'intégration du GPAFI dans la structure de l'AMFI.

3. Rapport de l'Organe de contrôle pour l'exercice 2019

M. Secretan de PricewaterhouseCoopers S.A. présente le rapport de l'Organe de révision sur les comptes annuels de l'AMFI. Il rappelle que, dans le rapport signé en date du 8 juin 2020, l'audit porte sur les comptes combinés de l'AMFI qui comprennent le bilan, le compte de résultat, le flux de trésorerie, l'état des variations de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers pour les comptes arrêtés au 31 décembre 2019. Il rappelle la responsabilité du Conseil d'administration, à savoir l'établissement des états financiers et la mise en place d'un système de contrôle interne adéquat et relatif à la taille de l'AMFI. La responsabilité de PwC, en tant qu'auditeur, est d'émettre une opinion d'audit basée sur les normes d'audit international permettant de valider que les comptes soient bien établis selon les normes IPSAS. M. Secretan confirme que les états financiers pour l'année arrêtée au 31 décembre 2019 sont conformes aux Statuts de l'AMFI, aux normes IPSAS et donnent une image fidèle de la situation financière. Il recommande à l'Assemblée générale d'approuver les comptes pour l'exercice 2019.

4. Répartition de l'excédent de recettes de l'exercice 2019 du Fonds en CHF de La Mutuelle

M. Hauser mentionne, qu'en ce qui concerne le Fonds en CHF et en fonction des résultats de l'année 2019, le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale la distribution d'un taux d'intérêt de 0.20 % plus un bonus de 0.85 %, soit une rémunération totale de 1.05%.

5. Validation de la cooptation d'un membre du Conseil d'administration

Mme Fleury informe que, conformément aux Statuts, en cas de départ d'un membre du Conseil d'administration le siège doit être pourvu dans un délai de trois mois à compter de la date de la vacance. L'Assemblée générale ordinaire doit ensuite confirmer cette cooptation. M. Hauser ayant été coopté par le Conseil d'administration sa nomination par l'Assemblée constitue l'un des objets sur lesquels les membres doivent se prononcer lors des votations.

M. Hauser se présente et relate son parcours professionnel.

6. Questions diverses

Un membre souligne la rotation élevée au sein du Conseil d'administration. Mme Fleury explique qu'il est tout à fait normal qu'il y ait des changements, le mandat de certains Membres du Conseil d'administration étant de trois ans. De plus, l'un des administrateurs étant un représentant d'une organisation affilié, un changement est effectué tous les 3 ans. Il faut également prendre en compte les départs à la retraite, ce qui a été le cas avec M. Goergen, les changements d'orientation professionnelle comme pour Mme Momal-Vanien en 2020 (en poste depuis 2007) et la mobilité du personnel. Mme Fleury précise que, dans son ensemble, le Conseil d'administration a toujours été plutôt stable.

Une membre souligne que, lors d'une Assemblée précédente, il avait soulevé la nécessité d'un Dispositif de transparence financière pour les employés ayant un certain grade et des fonctions financières, ainsi que pour tous les Membres du Conseil d'administration de l'AMFI. Cela se fait généralement une fois par an par l'intermédiaire des bureaux d'Ethique de l'ONU et renforcerait la confiance dans les Membres du Conseil. Elle souhaite savoir si cette question a été envisagée ? Mme Fleury répond que l'Exécutif de La Mutuelle ainsi que le Conseil d'administration sont soumis à l'obligation de participer au Dispositif de transparence financière de l'ONU, conformément à la réglementation de l'Organisation des Nations Unies.

Mme Fleury souhaite remercier l'ensemble des membres de l'AMFI pour leur feedback, qu'il soit positif ou négatif,

qui permet l'amélioration dans le but de satisfaire autant que possible les membres.

B. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2021

1. Rapport du Conseil d'administration pour l'exercice 2020

M. Neufing souligne, tout d'abord, que c'est la première fois qu'une Assemblée générale de l'AMFI a dû être reportée, dans ce cas en raison de la pandémie. Il informe que, d'un point de vue opérationnel, un changement significatif a été opéré en mars avec l'implémentation du télétravail pour tout le personnel des deux entités de l'AMFI, soit le GPAFI et La Mutuelle. Passer, du jour au lendemain, d'une organisation globale avec une interaction constante entre le personnel à une organisation individuelle et des contacts virtuels est extrêmement difficile, sans compter les obstacles supplémentaires générés par le fait de devoir travailler à la maison dans un environnement ergonomique bien différent de celui du bureau et souvent non adapté. Malgré ces nombreuses contraintes, les services de l'AMFI ont continué sans interruption ni problème majeur pour les membres. Dans la mesure du possible les entités ont également fait preuve de souplesse envers ces derniers, à l'exception des vérifications en vigueur pour le transfert de fonds qui ont été renforcées en raison de l'augmentation du piratage informatique, et ce dans l'intérêt des déposants.

En ce qui concerne les résultats de l'année 2020, La Mutuelle a été impactée par la pandémie au niveau des prêts, puisque ceux octroyés durant l'année sont en baisse significative, principalement les ordinaires. Ces derniers étant liés à la consommation des ménages, la fermeture des magasins, les restrictions des déplacements, la réduction des offres de loisirs ont freiné les dépenses au détriment de l'épargne. Il faut cependant noter une augmentation des prêts pour l'achat de résidences secondaires, certains membres ayant clairement exprimé un besoin de se ressourcer hors des villes. Les revenus des prêts ont diminué, de même que ceux liés aux investissements malgré la stabilité de leur évaluation par rapport à 2019 qui, rappelons-le, avait été exceptionnelle.

L'activité du GPAFI a été stable durant l'année 2020, mais le résultat est en augmentation, notamment en raison de l'accroissement des affiliations à l'assurance complémentaire des soins de santé, la révision des commissions reçues des assureurs et un gain de change latent sur l'évaluation des engagements dans l'assurance maladie après la cessation de service. Le Conseil d'administration souhaite pérenniser les relations avec ses partenaires et s'assurer que l'équilibre des contrats d'assurance perdure afin de pouvoir maintenir un niveau de primes stable. Il travaille également sur des solutions

pour simplifier le traitement des remboursements de frais médicaux et espère pouvoir proposer prochainement des améliorations. Durant l'année 2020, le programme d'envoi automatique des attestations fiscales a été implanté, et la transition vers les bulletins de versement avec code QR initiée.

Les deux entités affichent actuellement de solides réserves qu'elles vont utiliser prochainement pour améliorer les services proposés aux membres. Le changement de système informatique et le regroupement opérationnel des deux entités, prévus en 2023, permettront de meilleures synergies, des réductions de coûts et une interaction avec les membres plus ciblée et dédiée. Une fois cet investissement effectué et si la situation économique le permet, les réserves excédentaires seront redistribuées aux membres.

En ce qui concerne la composition du Conseil d'administration, à la suite du départ de Madame Corinne Momal-Vanian des Nations Unies, la Directrice Générale de l'Office des Nations Unies à Genève a nommé Monsieur Giovanni Pizzini, Chef de la Section de l'Assurance maladie, pour la représenter au sein du Conseil d'administration. M. Neufing met également en exergue l'importance de la diversité actuelle des compétences de tous les membres du Conseil d'administration qui permet notamment, grâce à leur complémentarité, de traiter de la meilleure façon possible les conséquences de la pandémie, y compris au sein des organisations du système des Nations Unies, une situation économique qui va se dégrader, des taux d'intérêt toujours négatifs. En 2020 et 2021, les Membres ont organisé une retraite durant laquelle ils ont revu tous les processus de l'AMFI et les perspectives pour les cinq prochaines années. L'amélioration des services aux membres et le renforcement des outils digitaux sont l'objectif principal des trois prochaines années, et le changement du système informatique permettra de simplifier les processus administratifs et de renforcer les interactions avec les membres.

M. Neufing mentionne que, si la demande de prêts est restée stable lors des trois premiers mois de l'année 2020, les effets de la pandémie se sont fait ressentir dès le mois d'avril avec un ralentissement des soumissions. Le confinement auquel nous avons été astreints a freiné toute envie de dépenses pour des biens de consommation, impactant ainsi significativement le nombre de requêtes et entraînant, au 31 décembre, une baisse de prêts ordinaires octroyés de 23.12%. Concernant les prêts au logement, la demande a été plus faible (- 4.27%), certes, mais pas autant qu'attendu car il s'est avéré qu'un certain nombre de membres ont visiblement ressenti le besoin de se ressourcer hors des villes et ont profité de la pandémie pour s'acheter une résidence secondaire. Les prêts en cours en fin d'année sont donc en baisse, - 5.88% pour les prêts ordinaires et -2.46% pour les prêts au logement.

L'année 2020 est aussi tristement la première durant laquelle les Membres du Comité des Crédits ont signifié leur exclusion de La Mutuelle à deux membres qui ont soumis une demande de prêt et qui n'ont pas reflété correctement leurs dettes extérieures dans les documents envoyés. Il faut rappeler que La Mutuelle procède à des vérifications de la situation financière des demandeurs et que ces derniers se doivent donc d'être transparents faute de quoi ils s'exposent à un refus et une exclusion.

Durant l'année 2020, quelques membres ont pu bénéficier de prêt pour solder des poursuites en cours et assainir ainsi leur situation financière.

2. Présentation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020

M. Hauser souligne que la pandémie s'est propagée au reste du monde dans le courant de l'année 2020, paralysant l'activité économique mondiale et entraînant une chute des marchés financiers à la fin du premier trimestre. Cependant, les craintes d'un effondrement de l'économie se sont vite résorbées en raison de la mise en place de plans de relance significatifs par différents gouvernements, ce qui a eu pour effet le redressement des marchés boursiers à des niveaux records. Cette crainte avait été partagée par le Conseil d'administration qui a souhaité allouer une partie importante de l'excédent 2019 en CHF à la réserve extraordinaire. Un ralentissement économique est attendu et la prudence est requise. C'est pour cette raison que le Conseil d'administration considère que la proposition de verser une rémunération totale de 1.35% sur les comptes de dépôts en CHF, en hausse de 29% par rapport à 2019, prend ces aspects en considération et se veut prudente.

Durant l'année 2020, La Mutuelle a enregistré une charge relative aux taux d'intérêt négatifs de CHF 591'000, en hausse de 15% par rapport à 2019. Il est donc important de maîtriser les flux des comptes en CHF afin d'éviter une hausse encore plus forte, d'où le maintien de la limitation des versements en CHF à 2'000 francs par mois. L'achat d'obligations en CHF, conservées jusqu'à leur échéance, étant toujours impossible à cause des taux d'intérêt négatifs, les revenus des obligations sont en baisse par rapport à 2019 et le portefeuille obligatoire se réduit en raison de remboursements. Tant qu'un changement de tendance des taux ne sera pas effectué par la BNS, le pourcentage de ce véhicule de placement, qui jadis générerait une source importante de revenus, fondra par rapport au total des avoirs.

Les charges de l'exercice sont en hausse par rapport à 2019 en raison de l'augmentation des intérêts négatifs et du coût lié à la rémunération des comptes de dépôts des membres.

La gestion des avoirs est difficile, la grande volatilité et l'incertitude liées à la crise sanitaire pèsent sur les prévisions et les perspectives économiques, et il est

impossible de prévoir dans quelle direction iront les investissements de La Mutuelle. La préservation du capital dans un contexte de taux fortement négatifs reste difficile, d'où la nécessité de conserver une approche prudente dans la gestion des avoirs.

3. Rapport de l'Organe de contrôle pour l'exercice 2020

M. Secretan présente le rapport de l'Organe de révision sur les comptes annuels de l'AMFI. L'audit des comptes de l'AMFI, arrêtés au 31 décembre 2020, a été effectué de manière similaire à l'exercice 2019.

M. Secretan informe que les états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes aux Statuts et donnent une image fidèle du patrimoine de la situation financière et des résultats en conformité avec les normes IPSAS. Il confirme que le travail des auditeurs a été effectué selon les normes internationales d'audit. Il rappelle la portée du travail d'auditeur, à savoir s'assurer et obtenir une assurance raisonnable que les états financiers qui sont pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. Un des éléments principaux pris en considération est l'analyse de risque qui est effectuée au niveau des états financiers. Des contrôles sont planifiés en fonction de cette analyse grâce à leur compréhension du système de contrôle interne.

Sous réserve de l'approbation préalable des états financiers 2019 par la précédente Assemblée générale, M. Secretan recommande à l'Assemblée générale d'approuver les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 qui sont soumis en date du 10 décembre 2021.

4. Répartition de l'excédent de recettes de l'exercice 2020 du Fonds en CHF de La Mutuelle

M. Hauser mentionne qu'en fonction des résultats de l'année 2020, le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale la distribution d'un taux d'intérêt de 0.10% plus un bonus de 1.25%, soit une rémunération totale de 1.35%. A cette fin, la perte nette de l'année, soit CHF 198'395.06 sera compensée par un prélèvement du fonds de réserve extraordinaire.

5. Report de l'élection de 3 membres du Conseil d'administration

Tel que mentionné en préambule, une partie importante des membres retraités ne dispose pas d'outils informatiques et est habituée à venir assister aux Assemblées générales au Palais. Par conséquent, le Conseil d'administration estime que les conditions actuelles ne sont pas propices à des élections et propose le report de l'élection de 3 membres du Conseil d'administration à la prochaine réunion qui se tiendra en présentiel. Ce point constitue l'un des objets sur lesquels les membres doivent se prononcer lors des votations.

6. Divers

M. Pizzini fait le point concernant le renouvellement du contrat de l'assurance complémentaire des soins de santé proposée par UNIQA par l'intermédiaire du GPAFI, et rappelle que, depuis plusieurs années, les primes de cette assurance n'ont pas augmenté. Durant la pandémie, les dépenses médicales ont baissé, des traitements ayant notamment été mis en suspens, et cela s'est fait ressentir non seulement sur l'assurance de base, mais aussi sur l'assurance complémentaire. Le contrat avec UNIQA a été renouvelé pour 3 ans sans changement de primes avec une option pour 2 années supplémentaires aux mêmes conditions si la sinistralité n'augmente pas fortement. L'absence d'augmentation de primes sur une telle période où l'inflation médicale est supérieure à l'inflation salariale est un phénomène inconnu sur le marché suisse voire international des assurances, et c'est une très bonne nouvelle pour les membres.

Concernant le possible prélèvement d'intérêts négatifs, M. Hauser informe les membres que La Mutuelle s'attend, pour l'exercice 2022, à des dépenses relatives aux taux d'intérêt négatifs de l'ordre de CHF 1 million, soit environ 10% des revenus estimés. C'est pourquoi la situation doit être examinée et surveillée de très près. M. Hauser rappelle qu'actuellement, toutes ces charges sont payées de manière centralisée et non pas répercutées sur les comptes en fonction des avoirs. Il est nécessaire de se demander dans quelle mesure l'attractivité du compte de dépôts en CHF peut être maintenue dans l'environnement actuel où les opportunités de placement sont très limitées et les coûts élevés pour un investissement qui présente un faible risque, et rappelle qu'un plafond de rémunération du compte de dépôt a été mis en place à CHF 400'000 dans ce but. La Mutuelle a actuellement 185 membres avec des actifs nets de plus de CHF 400'000, mais les 4'727 déposants en CHF que compte La Mutuelle ont un dépôt moyen de CHF 81'600. Avec ce coût croissant des taux d'intérêt négatifs, La Mutuelle se trouve dans une situation où, fondamentalement, le faible nombre de membres qui a des avoirs élevés en CHF reçoit des subventions de la majorité des membres. M. Hauser précise que l'économie subit, à nouveau, une pression inflationniste, et que nul ne sait comment cette situation va évoluer. Si la BNS ne prend aucune mesure pour inverser la situation actuelle de ces taux, le Conseil d'administration envisage de répercuter cette charge uniquement sur les comptes ayant un solde net élevé, soit plus de CHF 400'000, afin de maintenir l'esprit collectif, permettre la viabilité du compte de dépôts en CHF et son attractivité.

Un membre demande quelle est la relation entre La Mutuelle et l'UBS, si cette dernière a les informations sur les membres de La Mutuelle, si les membres qui utilisent UBS doivent payer un coût additionnel et s'il

ne serait pas judicieux de diversifier les établissements bancaires comme par exemple avec la Banque Cantonale de Genève (BCGE)? Mme Fleury explique que l'UBS effectue toutes les transactions de paiement de l'AMFI, que ce soit lorsque les membres envoient de l'argent ou lorsque l'AMFI transfère des fonds sur le compte de ces derniers. Elle précise que, bien évidemment, l'UBS est au courant des noms des personnes qui versent les fonds et des bénéficiaires des transferts, la loi l'exigeant. L'UBS ne prélève pas de frais pour les transactions qui sont effectuées entre comptes UBS, mais le fait pour tout autre transfert externe. Ce processus est identique pour toute banque qui effectue le trafic des paiements. L'avantage de travailler avec l'UBS est que cette dernière n'impute pas les intérêts négatifs dès le premier franc, mais à partir d'une certaine somme. De plus, Mme Fleury précise que le service donné par l'UBS est vraiment exceptionnel, simple et rapide, et ce d'autant plus que le processus est parfois très compliqué, notamment en raison de la Réglementation bancaire. Elle ajoute qu'actuellement les banques ne recherchent pas l'augmentation de clients pour du trafic des paiements, qui génère un coût, mais plutôt à gérer des avoirs qui rapportent des commissions. Concernant la diversification bancaire, celle-ci est déjà effectuée car les avoirs ne sont pas déposés uniquement à l'UBS, La Mutuelle travaillant déjà avec d'autres établissements bancaires comme la BCGE.

En l'absence d'autre question, Mme Chaoui remercie, au nom des Membres du Conseil d'administration, Mme Fleury et son équipe pour tout le travail fourni pour les membres, et clôture la séance à 13h20.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES 2020 ET 2021

RÉSULTATS VOTATIONS

A. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2020

	Oui	Non	Abstention	Nul	Total
1. Approuvez-vous les états financiers de l'AMFI au 31 décembre 2019?					
E-voting	58	-	4	-	62
Courriel – Poste	60	1	-	2	63
Total	118	1	4	2	125
Pourcentage	94.4	0.8	3.2	1.6	100
2. Approuvez-vous la répartition de l'excédent de recettes de l'exercice 2019 du Fonds en CHF de La Mutuelle?					
E-voting	59	-	3	-	62
Courriel – Poste	59	1	-	3	63
Total	118	1	3	3	125
Pourcentage	94.4	0.8	2.4	2.4	100
3. Acceptez-vous la cooptation de Monsieur Benjamin Hauser au sein du Conseil d'Administration?					
E-voting	58	-	4	-	62
Courriel – Poste	61	-	-	2	63
Total	119	-	4	2	125
Pourcentage	95.2	-	3.2	1.6	100

B. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2021

	Oui	Non	Abstention	Nul	Total
1. Approuvez-vous les états financiers de l'AMFI au 31 décembre 2020?					
E-voting	57	-	5	-	62
Courriel – Poste	60	1	-	2	63
Total	117	1	5	2	125
Pourcentage	93.6	0.8	4	1.6	100
2. Approuvez-vous la répartition de l'excédent de recettes de l'exercice 2020 du Fonds en CHF de La Mutuelle?					
E-voting	60	-	2	-	62
Courriel – Poste	60	1	-	2	63
Total	120	1	2	2	125
Pourcentage	96	0.8	1.6	1.6	100
3. Approuvez-vous le report de l'élection de 3 membres du Conseil d'Administration?					
E-voting	56	2	4	-	62
Courriel – Poste	58	-	3	2	63
Total	114	2	7	2	125
Pourcentage	91.2	1.6	5.6	1.6	100